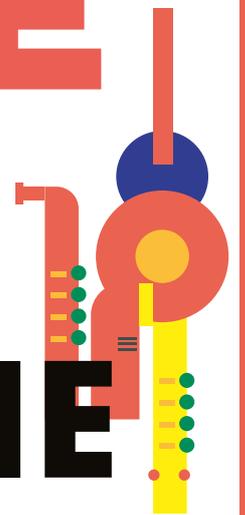




LICENCE

MUSIQUE & MUSICOLOGIE



L'université est une chance, saisissons-la !

SOMMAIRE

I- Présentation de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) ARTS ET SCIENCES HUMAINES	page 2
II- Présentation générale des études	p. 3
A- Le déroulement de l'année universitaire Calendrier universitaire L'inscription administrative et l'inscription pédagogique Les examens Régime particulier	p. 3
B- Le système LMD B1- Les diplômes B2- Le schéma type d'un diplôme B3- le CERCIP B4- Le MOBIL	p. 4 p. 4 p. 4 p. 5 p. 5
C- Les stages	p. 5
D- Le Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur : CLES	p. 6
E- La mobilité étudiante	p. 6
F - Les Clés de la réussite	p. 7
III- Les études de Musique et musicologie	p. 8
A- Présentation de la filière	p. 8
B- Présentation de la Licence de Musique et musicologie B1- Présentation générale de la formation B2- Modalités de contrôle des connaissances, d'évaluation et règles de passage de l'Université de Tours applicables aux étudiants de Licence	p. 9 p. 9 p. 10
B3- Présentation de la Licence 1 ^{ère} année (L1) - Maquette de L1 - Modalités de contrôle de connaissances du L1	p. 16 p. 16 p. 19
B4- Présentation de la Licence 2 ^{ème} année (L2) - Maquette de L2 - Modalités de contrôle de connaissances du L2	p. 24 p. 24 p. 27
B5- Présentation de la Licence 3 ^{ème} année (L3) - Maquette de L3 - Modalités de contrôle de connaissances du L3	p. 29 p. 29 p. 33
B5- Descriptifs des enseignements et indications bibliographiques	p. 35
Annexe : Régime spécial d'études (RSE)	p. 43

I. PRESENTATION DE LA FACULTE DES ARTS ET DES SCIENCES HUMAINES

La faculté des arts et des sciences humaines est une unité de formation et de recherche (UFR) et est administrée par un conseil élu composé de 40 membres.

Elle est dirigée par un directeur assisté d'un responsable administratif.

Elle est composée de 8 départements : histoire, histoire de l'art, musique et musicologie, sociologie, philosophie, psychologie, sciences de l'éducation et le centre de formation des musiciens intervenants.

Quelques chiffres

A l'Université : Environ 28 000 étudiants inscrits en 2019-2020 dont 5200 étudiants à l'UFR Arts et sciences humaines, 200 enseignants chercheurs, 40 personnels de Bibliothèque, ingénieurs, techniciens et administratifs.

La Direction de l'UFR

Adresse : 3, rue des Tanneurs B.P. 4103 TOURS CEDEX 1.

Directeur : M. Thomas SIGAUD, maître de conférences en sociologie

Responsable administratif : M. Benoît WOLF

Secrétariat de l'UFR : bureau 240, Tél : 02 47 36 65 32, courriel seclash@univ-tours.fr

Le service de scolarité

Le service de scolarité gère votre dossier administratif : de l'inscription administrative à la remise du diplôme.

Un service à votre disposition

Le service de scolarité est situé au 1er étage du site des Tanneurs, bureau 117. C'est auprès de ce bureau que vous aurez les renseignements sur les stages et conventions, les aides sociales, les Unités d'enseignements libres...

L'information que vous recherchez se trouve sûrement déjà sur www.ash.univ-tours.fr. Pensez à consulter la rubrique « Infos pratiques - Questions fréquentes »

Bureau 117, 1er étage
Tél : 02 47 36 65 35
scolash@univ-tours.fr
Horaires d'ouverture
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00 et
de 13h30 à 16h45
fermeture au public le lundi matin
et le vendredi après-midi

Responsable de la scolarité : Mme Isabelle JUIGNET, bureau 115,
courriel : isabelle.juignet@univ-tours.fr

▪ La correspondance avec la scolarité

Lors de votre inscription, vous avez fourni un certain nombre de documents. Dans le courant de l'année universitaire, les dossiers sont vérifiés et peut-être certains compléments vous seront demandés. Répondre à ces sollicitations est obligatoire et conditionne l'autorisation à se présenter aux examens.

Pensez également à vérifier régulièrement votre boîte mail étudiant car c'est un moyen rapide pour les services de l'Université de vous communiquer des informations.

Vous pouvez aussi adresser vos questions par courriel à l'adresse scolash@univ-tours.fr en laissant un N° de téléphone pour que nous puissions vous joindre si nécessaire.

Les départements pédagogiques

Les départements sont le lieu de rattachement des enseignants et des secrétariats pédagogiques.

Le secrétariat pédagogique gère votre dossier pédagogique : vos inscriptions pédagogiques, votre emploi du temps, la saisie de vos notes. Le secrétariat pédagogique vous accompagne tout au long de votre scolarité.

II – PRESENTATION GENERALE DES ETUDES

A – LE DEROULEMENT DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE

► Calendrier universitaire

Semaine d'accueil des nouveaux étudiants (L1) Réunion de filières (L1, L2 et L3)	Du 30 août au 3 septembre 2021
Début des cours	À partir du lundi 6 septembre 2021
Pause pédagogique	Du samedi 30 octobre au dimanche 7 novembre 2021
Examens (selon les filières)	Du 13 décembre 2021 au 14 janvier 2022
Vacances de fin d'année (fermeture des sites d'enseignement)	Du 18 décembre 2021 au 3 janvier 2022
Début des cours du 2ème semestre	Le 17 janvier 2022
Délibérations du premier semestre	Date limite : 24 février 2022
Pauses pédagogiques	Du 14 février au 20 février 2022 et du 9 avril au 24 avril 2022
Examens	Du 9 mai au 20 mai 2022
Délibérations du second semestre	Du 13 juin au 16 juin 2022
Examens de rattrapage	À partir du 20 juin 2022

► L'inscription administrative et pédagogique

Après votre inscription administrative à l'Université, vous devrez **OBLIGATOIREMENT et à chaque semestre**, vous inscrire pédagogiquement dans les cours magistraux, les travaux dirigés (TD) et le cas échéant les travaux pratiques (TP). Cette procédure détermine votre inscription dans les groupes et aux examens. Elle doit impérativement avoir lieu pendant la période définie par les services universitaires.

Tout étudiant qui n'aura pas réalisé son inscription pédagogique avant le 1^{er} octobre ne sera pas autorisé à se présenter aux examens.

L'inscription pédagogique se fait via le web sur votre Environnement Numérique de Travail (ENT) – Onglet SCOLARITE ou auprès de votre secrétariat pédagogique.

► Les examens

La présence aux travaux dirigés (TD) et aux travaux pratiques (TP) est obligatoire.

Un contrôle d'assiduité des étudiants est systématiquement effectué par les enseignants.

Toute absence à une séance doit faire l'objet d'une justification. En cas de maladie, vous devez fournir un certificat médical à votre service de scolarité dans un délai de 8 jours.

L'absence non justifiée aux séances de TD et de TP a des conséquences graves. Elle entraîne automatiquement la mention "absence injustifiée" (ABI) sur le relevé de notes. Il n'est donc plus possible de valider le semestre.

Attention : les étudiants boursiers doivent être présents aux cours et aux examens, même en cas de réorientation, sous peine de voir leur bourse suspendue et faire l'objet d'un ordre de reversement des mois perçus.

► R gime particulier

Dans le cadre du « **R gime Sp cial d'Etudes** » (R.S.E.), certaines cat gories d' tudiants (*par exemple les salari s, en situation de handicap, charg s de famille, ...*) peuvent demander    tre dispens es du contr le continu.

Le R.S.E comprend **des am nagements d' tudes (emploi du temps, dispense d'assiduit  en TD, am nagement d'examens)**.

Les  tudiants qui souhaitent b n ficier du r gime sp cial d' tudes devront en faire la demande **avant le 20 septembre 2019 pour le premier semestre et avant le 15 janvier pour le second semestre**. Les modalit s d taill es et la proc dure sont consultables en annexe de ce livret et sur le site internet de l'Universit  dans la rubrique Formations/R gime Sp cial d'Etudes.

B - LE SYSTEME L-M-D

Il est fond  sur trois niveaux de grades universitaires, chaque grade ayant une valeur en cr dits europ ens commune   l'ensemble de l'espace europ en : Licence, Master, Doctorat (L.M.D).

Il permet aux  tudiants une grande modularit  favorisant l' laboration d'un parcours individualis .

La d livrance des dipl mes donne lieu   un suppl ment au dipl me, c'est- -dire une annexe descriptive qui indique la nature des connaissances et aptitudes acquises par l' tudiant. Le suppl ment au dipl me a pour objet d'identifier les enseignements suivis et de favoriser la mobilit  des  tudiants.

B1- Les dipl mes

■ **La Licence** : pr par e en 3 ans apr s le bac, elle est structur e en 6 semestres et correspond   180 cr dits europ ens valid s.

Les dipl mes de Licence sont r partis dans des **domaines** de formation et d coup s en **mention**. Certaines Licences s'organisent ensuite en parcours.

■ **Le Master** : pr par  en 2 ans apr s la Licence, il est structur  en 4 semestres et correspond   300 cr dits europ ens valid s (180 de Licence + 120 de Master 1^{ re} et 2^{ me} ann es).

■ **Le Doctorat** : pr par  en 3 ans apr s le Master. Il est d livr  apr s la soutenance d'une th se.

B2- Le sch ma type d'un dipl me de Licence

Gr ce   la nouvelle offre de formation, l' tudiant de licence pourra construire son parcours avec diff rentes disciplines, et **un fonctionnement par modules**. Cette modularit  r pond   plusieurs objectifs :

- faciliter la r orientation des  tudiants,
- permettre   l' tudiant de se sp cialiser de fa on progressive,
- atteindre un niveau de pluridisciplinarit  satisfaisant, permettant   chaque  tudiant en licence de renforcer sa culture, d'accro tre son ouverture d'esprit et de d velopper des comp tences multiples.

Un  tudiant en premi re ann e aura donc la possibilit  de moduler les enseignements qu'il suivra, en choisissant :

MODULE 1 : Discipline dans laquelle l' tudiant est inscrit

MODULE 2 : Discipline dans laquelle l' tudiant est inscrit

MODULE 3 : Autre discipline

MODULE 4 : Comp tences transversales (langues, outils documentaires, comp tences num riques, etc...)

B3- Les Comp tences, Engagement, R flexions citoyennes et Pratiques (CERCIP)

Cette unit  **OBLIGATOIRE** est propos e dans le MODULE 4. Elle concerne les L2 et L3. Elle a une valeur de 2 cr dits europ ens.

Selon les composantes, elle est ouverte au premier ou second semestre de l'ann e universitaire (*Cf. maquette d'enseignement*).

Les  tudiants inscrits en double-licence sont dispens s des CERCIP.

La liste des CERCIP et leur descriptif seront consultables sur le site  tudiant d but septembre.

B4- Le MOBIL : Module d'Orientation, de Bilan et d'Insertion en Licence

Ce module **OBLIGATOIRE pour l'obtention de la Licence** a pour objectif de vous faire d couvrir le monde professionnel li    votre fili re (connaissance des cursus, d bouch s et m tiers) et de vous permettre d'engager une d marche de r flexion sur votre projet universitaire et professionnel.



Le MOBIL est constitu  de 2  l ments :

- Des heures de TD MOBIL incluses dans la maquette de la Licence (aux semestres 2, 3 et 5)
- Des points MOBIL   obtenir en participant   des actions de d couverte du monde professionnel : ateliers CV et lettre de motivation, conf rences m tiers, forum stage-emploi, visites d'entreprises,... Vous pouvez aussi r aliser un stage de d couverte dans ce cadre ou encore valoriser certaines exp riences (jobs  tudiants, activit s associatives).

Vous devez obtenir un minimum de 6 points pour valider votre MOBIL. Ces points ne correspondent pas   des ECTS, ils sont propres   la validation du MOBIL.

La liste et les dates des actions MOBIL permettant de valider des points ainsi que tous les documents et informations concernant ce module sont disponibles sur le cours en ligne "**Mode d'emploi du MOBIL**" accessible depuis votre E.N.T. sur la plateforme CELENE.

Un livret "Carnet de Route" vous est remis lors de votre premier TD de L1 avec des exercices et outils pour vous guider dans vos d marches.

C- LES STAGES

Les  tudiants de licence peuvent effectuer un stage **uniquement si celui-ci est pr vu dans leur maquette d'enseignement, mais dans tous les cas le cadre du MOBIL ou du CERCIP.**

Les stages ne sont plus possibles une fois la validation de la licence acquise, c'est- -dire entre la 3 me ann e de licence et le master 1.

La Loi impose que tout stage doit obligatoirement :

- ▶ Faire l'objet d'une convention entre la structure d'accueil, l' tudiant et l'Universit .
- ▶ Ne pas  tre assimil    un emploi.

L'Universit  met   votre disposition une application web, PSTAGE, qui vous permet de saisir et d'imprimer votre convention de stage en ligne.

PSTAGE est accessible dans votre Environnement Num rique de Travail dans l'onglet SCOLARITE.

Vous trouverez sur le site internet de l'universit  aux rubriques formation et orientation-insertion toutes les informations utiles et notamment le guide sur les stages.

La convention doit IMPERATIVEMENT  tre sign e par toutes les parties AVANT LE DEBUT DU STAGE.

QUELQUES CONSEILS POUR TROUVER VOTRE STAGE

rpro.univ-tours.fr

La Maison de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle (M.O.I.P.) met   votre disposition des outils pour vous aider dans la recherche de votre stage et la pr paration de votre rencontre avec les structures d'accueil.

Elle vous propose :

- Des ateliers CV/Lettre de motivation tout au long de l'ann e
- Un site internet d di  aux stages et aux jobs  tudiants : Rpro
- Des entretiens individuels pour vous aider   cibler les bonnes entreprises, pr parer votre candidature et vos entretiens de recrutement
- Des rencontres avec des professionnels pour d couvrir un secteur d'activit s ou un m tier
- Un Forum Stage-Emploi tous les ans en novembre

Rpro vous permet de :

- Trouver des offres de stages et d'emplois
- Mettre votre CV en ligne pour  tre visible des recruteurs partenaires
- Contacter le r seau des anciens  tudiants de l'Universit  de Tours
-  tre inform e des  v nements   ne pas manquer (forum emploi, salon, concours, etc...)



D- Le Certificat de Comp tences en Langues de l'Enseignement Sup rieur : CLES

Le CLES est une certification en langue accr dit e par le Minist re de l'Education Nationale. Il correspond au cadre europ en commun de r f rence pour les langues.

Il a pour objectif de certifier les comp tences op rationnelles en langue. Il s'inscrit dans la politique de mobilit   tudiante et vise   promouvoir l'apprentissage des langues.



CLES

Bien que cette certification ne soit pas obligatoire, elle est vivement conseill e car c'est un atout sur votre CV.

Retrouvez les informations d taill es sur le CLES sur le www.univ-tours.fr/formations/Acqu rir_des_comp tences_suppl mentaires/Certification_en_langues_ trang res

E- LA MOBILITE ETUDIANTE

Effectuer une partie de ses  tudes   l' tranger est une exp rience forte qui valorise votre formation, votre capacit  d'autonomie et votre capacit  d'adaptation intellectuelle.

L'Universit  de Tours propose des programmes en Europe ou hors Europe

➤ **En Europe:** A partir de la 2^{ me} ann e d' tudes et jusqu'au Doctorat, le programme ERASMUS permet d'effectuer un s jour d'un semestre ou d'une ann e universitaire compl te au sein d'une Universit  europ enne partenaire (200 Universit s possibles).

➤ **Hors Europe:** L'Universit  de Tours a des partenariats avec des Universit s am ricaines, canadiennes anglophones, qu b coises et selon les fili res : australiennes, japonaises, argentes,...

La mobilit  est soumise   un dossier de s lection.

Afin de vous aider   pr parer votre mobilit , l'Universit  met   votre disposition :

- Des pages d'informations sur les  tudes et stages   l' tranger, et des guides sur le www.univ-tours.fr rubrique « International »,
- Des r unions d'informations et ateliers pratiques (surveillez votre mail univ-tours),
- Une CERCIP sp cifique intitul e « Pr parer sa mobilit  internationale »
- Un programme Service Learning et des rencontres « Tandem », conversations entre  tudiants fran ais et internationaux dans les diff rents centres de ressources en langues de l'universit 

Vous pouvez b n ficier d'aides financi res   la mobilit 

Elles sont vari es et d pendent du programme choisi. Elles peuvent  tre attribu es par le Minist re, l'Europe, l'Universit , le Conseil R gional,...

Pour en savoir plus, consultez les pages « International » sur le www.univ-tours.fr ou contactez le Service des Relations Internationales – 60, rue du Plat d'Etain - ☎ Accueil : 02.47.36.67.04 - Mail : international@univ-tours.fr

F- LES CLES DE LA REUSSITE

L'universit  organise chaque semestre diff rents ateliers pour vous donner des moyens concrets afin d'atteindre vos objectifs universitaires, professionnels et personnels : « Savoir prendre des notes », « Apprendre   bien apprendre », «  tre plus performant au moment des examens », « Assurer la pr sentation de mon diaporama »... Certaines actions peuvent  galement donner un point MOBIL.

Pour en savoir plus, consultez la page « Les cl s de la r ussite » dans l'onglet « Formations » sur le site www.univ-tours.fr - M l : clesdelareussite@univ-tours.fr



III- Les Etudes de Musique et musicologie

A- PRESENTATION DE LA FILIERE MUSIQUE ET MUSICOLOGIE

Le Département de musique et musicologie réunit 13 enseignants et enseignants-chercheurs, 2 secrétaires, 1 technicien.

Site du département : www.musicologie.univ-tours.fr

Adresse : 5 rue François-Clouet 37000 TOURS

Directeur du Département :
02 47 36 77 22

Secrétariat : Nicole ISOARD, Vanessa VUILLAUME
Ouverture de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h45 (8h30 à 12h00 et de 13h30 à 15h00 le vendredi)
02 47 36 77 33 / 02 47 36 77 20 – musique@univ-tours.fr

Technicien audio-visuel : Gilles ORY
02 47 36 77 28 / 06 69 06 66 97 – gilles.ory@univ-tours.fr

Équipe pédagogique du Département

Nom – Prénom	Spécialité	Adresse électronique
BACHIR-LOOPUYT Talia	Ethnomusicologie	talia.bachir-loopuyt@univ-tours.fr
BENHAÏM Sarah	Musiques actuelles / musique et sciences humaines	sarah.benhaim@univ-tours.fr
BERNARD DE RAYMOND Louise	Histoire et analyse 1750-1900	louise.deraymond@univ-tours.fr
BOUGERET Gérard	Écriture, organologie, théorie des hauteurs	gerard.bougeret@univ-tours.fr
CANGUILHEM Philippe	Histoire de la musique Renaissance et baroque	philippe.canguilhem@univ-tours.fr
CARRILLO Olivier	Pédagogies ; Chant ; Pratiques musicales numériques	olivier.carrillo@univ-tours.fr
COTRO Vincent	Jazz et musiques improvisées	vincent.cotro@univ-tours.fr
COUSIN Marie	Musique et sciences humaines	marie.cousin@univ-tours.fr
CULLIN Olivier	Histoire de la musique médiévale	olivier.cullin@univ-tours.fr
FRESLIER Didier	Technique vocale, écriture, direction de chœur	didier.freslier@univ-tours.fr
GONNARD Henri	XIX ^e siècle et première moitié du XX ^e siècle (histoire, analyse, comparatisme)	henri.gonnard@univ-tours.fr
GOUJON Jean-Philippe	Musicologie, histoire de la musique baroque	jean-philippe.goujon@univ-tours.fr
LEBLANC Jean-Marc	Écriture, analyse, accompagnement	jean-marc.leblanc@univ-tours.fr
PACELAT Walter	Écriture, formation musicale	walter.pacelat@univ-tours.fr
VERMAELEN Denis	Écriture, analyse et esthétique de la musique du XX ^e siècle	denis.vermaelen@univ-tours.fr

Responsables de diplôme, d'année et de parcours

Responsable de Licence : Vincent COTRO
02 47 36 77 26 – vincent.cotro@univ-tours.fr
Directeurs d'étude L1 : Didier FRESLIER, Jean-Marc LEBLANC
02 47 36 77 30 didier.freslier@univ-tours.fr
02 47 36 77 23 jean-marc.leblanc@univ-tours.fr
Responsable de L2-L3 : Walter PACELAT
02 47 36 77 30 – walter.pacelat@univ-tours.fr

Responsable de la Licence franco-allemande :

Louise BERNARD DE RAYMOND
02 47 36 77 23 – louise.deraymond@univ-tours.fr
Responsable des parcours LMI et DNSPM :
Louise BERNARD DE RAYMOND
Responsable JMA : Nicolas HUON
02 47 36 77 31 – nicolas.huon@univ-tours.fr
Responsable des relations internationales :
Denis VERMAELEN
02 47 36 77 29 – denis.vermaelen@univ-tours.fr

La Bibliothèque Musicale Jean-Yves Couteau (ex. BMT Bibliothèque Musicale de Touraine)

Adresse : 2ter, rue des Ursulines 37000 TOURS (entre Archives départementales et Cinémas Studio)

02 47 36 68 80

bmt@univ-tours.fr

Documentalistes : Françoise HEROT, Bruno TERRIEN (université), Stéphane COGNON (CRR)

La BMJYC met à la disposition des usagers :

- une salle de lecture offrant 36 places assises équipée de WIFI ;
- des postes de consultation avec accès aux ressources documentaires en ligne : internet, bases de données, etc ;
- une photocopieuse, un poste de lecture DVD.

Conditions d'accès :

La consultation sur place est libre et gratuite

Conditions de prêt pour les étudiants :

9 documents pour une durée de 7 jours renouvelable 7 jours

La BMJYC est ouverte du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Accès au catalogue : <http://portail.scd.univ-tours.fr> - <http://perso.modulonet.fr/brterrien45/>

B- PRESENTATION DE LA LICENCE DE MUSIQUE ET MUSICOLOGIE

B1 – Présentation générale de la formation

Parcours types de formation

La Licence de Musicologie est une formation à parcours. Elle est organisée autour d'un tronc commun et de quatre parcours spécialisés :

- 1 - parcours « Musique et Musicologie » ;
- 2 - parcours « Musiciens-interprètes » en partenariat avec le CRR de Tours ;
- 3 - parcours « Jazz et Musiques actuelles » en partenariat avec Jazz à Tours ;
- 4 – parcours « DNSPM » en partenariat avec le Pôle Aliénor (ex. CESMD) de Poitiers.

Une réorientation est possible en L1, d'un parcours à l'autre, en fin de S1 et en fin de S2, sous réserves des validations d'acquis et de satisfaire aux exigences propres à chaque parcours.

Le département délivre également une Licence franco-allemande en collaboration avec la *Folkwang Universität der Künste* à Essen, organisée elle aussi autour du tronc commun.

Objectifs scientifiques généraux

La Licence de Musicologie propose une formation complète associant l'acquisition d'une culture musicale, historique et culturelle, l'assimilation des techniques du langage musical et un large éventail de pratiques musicales.

Les enseignements en histoire de la musique et analyse musicale couvrent l'ensemble des répertoires musicaux de tradition écrite comme orale, allant de la musique ancienne aux musiques actuelles. Cet enseignement est organisé en grandes périodes : Moyen Âge, Renaissance, périodes baroque, classique et romantique, langages modernes et contemporains. Ce parcours est complété par un enseignement de l'ethnomusicologie, du jazz et des musiques actuelles.

Parallèlement, les cours dédiés à la culture de l'oreille (formation musicale, commentaire d'écoute), à l'écriture musicale, aux outils musicaux numériques ainsi qu'à la pratique musicale vocale et instrumentale sont destinés à donner à chaque étudiant les moyens propres à la compréhension et à la maîtrise des principaux langages musicaux. Afin de répondre aux besoins de chaque étudiant au commencement de ses études, un effort particulier est porté sur ces matières en première année.

La formation propose par ailleurs des enseignements destinés à la maîtrise des techniques élémentaires de la discipline musicologique, à l'utilisation raisonnée de ses ressources documentaires et à la découverte des principaux domaines de

l'activité musicologique considérée comme l'une des sciences humaines. Ces enseignements théoriques débouchent, en dernière année, sur une initiation à la recherche sous la forme d'un atelier musicologique.

Un enseignement complémentaire de langue (Anglais) sur l'ensemble de la Licence est imposé et vise à l'obtention du CLES 2, certifiant les compétences acquises (compréhension orale/écrite ; production écrite ; interaction orale). Le CLES est une certification accréditée par le Ministère de l'Éducation Nationale. Il correspond au Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL).

Un enseignement complémentaire sur l'environnement numérique est donné en L2 (C2I). Il s'agit d'une certification nationale portant sur les compétences numériques nécessaires aux étudiants pour leur formation et pour leur insertion professionnelle.

Enfin, la Licence de musicologie comprend le dispositif MOBIL. Réparti progressivement sur les trois années de la Licence, celui-ci permet à chaque étudiant d'élaborer son projet professionnel, de réfléchir à son orientation et à sa future insertion professionnelle, d'acquérir une meilleure connaissance du marché du travail.

Objectifs professionnels

La dimension généraliste de cette formation permet aux étudiants d'envisager à son terme une poursuite d'études en Master de Musicologie ou en en Master MEEF (conduisant à la présentation du concours du CAPES d'Éducation musicale et de chant choral). En outre, cette Licence facilite une orientation en direction de formations professionnelles dans le champ de l'intervention musicale (DUMI), de l'enseignement musical spécialisé (DE) ou de la médiation culturelle.

À ces possibilités s'ajoutent celles permises par les parcours ouverts en partenariats avec le CRR de Tours (Licence couplée à l'obtention du DE avec ouverture vers une formation musicale supérieure), Jazz à Tours (Licence avec dominante en Jazz et musiques actuelles) et le CESMD de Poitiers (Licence couplée à l'obtention du DNSPM en cuivres ou percussions, avec ouverture vers une pratique professionnelle de la musique ou une poursuite en formation musicale de niveau Master).

Principales compétences acquises en fin de cursus

Connaissance des grands courants historiques et des principaux jalons de l'histoire de la musique, ainsi que de l'épistémologie élémentaire de la discipline musicologique.

Autonomie dans la recherche documentaire et dans la réalisation d'écrits à caractère universitaire.

Capacité à analyser une partition, à la situer dans une époque et à la relier à un contexte esthétique.

Maîtrise des procédés de l'écriture musicale.

Maîtrise des nouvelles technologies et de l'informatique appliquée à la musique.

Formation de l'oreille, entraînement à la technique d'écoute dans une perspective historique.

Pratique collective dans une perspective de recherche appliquée.

B2- Modalités de contrôle des connaissances, d'évaluation et règles de passage de l'Université de Tours applicables aux étudiants de Licence

Les présentes règles communes de contrôle des connaissances s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

- [Arrêté du 9 avril 1997](#) relatif au diplôme d'études universitaires générales, licence et maîtrise ;
- [Arrêté du 17 novembre 1999](#) relatif à la licence professionnelle ;
- [Arrêté du 30 juillet 2018](#) modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- [Arrêté du 30 juillet 2018](#) relatif au diplôme national de licence.

Ces règles communes sont à compléter par les dispositions spécifiques mentionnées dans le règlement propre à chaque formation. Celles-ci figurent dans le livret de l'étudiant après ratification par les instances de l'université et font l'objet d'un affichage à chaque début d'année universitaire. Les modalités de contrôle doivent être arrêtées dans chaque établissement [au plus tard à la fin du premier mois de l'année d'enseignement](#) et ne peuvent être modifiées en cours d'année. Elles comportent obligatoirement le nombre d'épreuves, leur nature, leur durée, et leur coefficient. Elles doivent être portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage et rester accessibles jusqu'à l'issue de la session de rattrapage.

Art. 1 - Organisation des enseignements

La licence est structurée en 6 semestres, de 30 crédits (ECTS) chacun, répartis sur 3 années (L1, L2 et L3).

Organisé, sauf dispositions pédagogiques particulières, en deux semestres, le cursus de la licence professionnelle articule et intègre enseignements théoriques, enseignements pratiques et finalisés, apprentissage de méthodes et d'outils, périodes de formation en milieu professionnel, notamment stage et projet tutoré individuel ou collectif. (art. 4 de l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle).

Un régime spécial d'études (RSE) comprenant notamment des aménagements pour le contrôle des connaissances est fixé, par diplôme, pour certaines catégories d'étudiants, notamment les étudiants engagés dans la vie active ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire ou ayant des mandats électifs nationaux ou locaux, les étudiants inscrits en double cursus uniquement à l'université de Tours, les étudiants chargés de famille, les étudiants en situation de handicap, les sportifs de haut niveau et les étudiants engagés dans une formation artistique de haut niveau ; Les dispositions relatives au RSE font l'objet d'un développement figurant en annexe.

Un tableau détaillant les modalités de contrôle de connaissances, y compris celles relevant du régime spécial, est complété pour chaque diplôme et joint au tableau des enseignements de chaque formation.

Art. 2 - Inscription

L'inscription administrative est annuelle, conformément aux dispositions nationales.

L'inscription pédagogique est obligatoire dans les délais fixés par l'établissement et portés à la connaissance des étudiants. Elle a valeur d'inscription aux examens. Elle se déroule selon les modalités communiquées par chaque service de scolarité. L'étudiant qui n'a pas satisfait à cette obligation n'est pas autorisé à passer les examens de contrôle continu comme les examens terminaux.

Art. 3 - Contrat pédagogique (art 5)

Dans le cadre de son inscription pédagogique dans l'établissement, chaque étudiant conclut avec l'établissement un contrat pédagogique pour la réussite étudiante qui précise son parcours de formation et les mesures d'accompagnement destinées à favoriser sa réussite.

Le contrat pédagogique pour la réussite étudiante:

- Prend en compte le profil, le projet personnel, le projet professionnel ainsi que les contraintes particulières de l'étudiant mentionnées à l'article 12 de l'arrêté du 22 janvier 2014 susvisé;
- Précise l'ensemble des caractéristiques du parcours, les objectifs qu'il vise et, le cas échéant, ses modalités pédagogiques et les rythmes de formation spécifiques;
- Définit les modalités d'application des dispositifs personnalisés visés au troisième alinéa de l'article L. 612-3 du code de l'éducation;
- Enonce les engagements réciproques de l'étudiant et de l'établissement. Sous la responsabilité de la direction des études, le contrat pédagogique pour la réussite étudiante permet ainsi de concilier, d'une part, le caractère national du diplôme et l'obtention des connaissances et compétences définies par l'acquisition des 180 crédits européens et, d'autre part, les caractéristiques du parcours personnalisé de l'étudiant.

Il constitue un engagement à visée pédagogique et est dépourvu de portée juridique. Une direction des études assure la mise en place des contrats pédagogiques pour la réussite étudiante et un accompagnement personnalisé des étudiants. Le dispositif entrera en vigueur de manière progressive, à la rentrée 2019, seuls les licences 1ères années seront concernées.

Art. 4- mode de contrôle - sessions - information

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences permettent de vérifier leur acquisition et sont définies en fonction des caractéristiques spécifiques des formations et des objectifs qu'elles visent. Elles peuvent, sous la responsabilité des équipes pédagogiques, être adaptées dans le contrat pédagogique pour la réussite étudiante, afin de prendre en

compte les parcours de formation personnalisés des étudiants et, notamment, leurs rythmes spécifiques d'apprentissage ainsi que les dispositifs d'accompagnement pédagogique particuliers dont ils bénéficient. Dans ce cadre, sont notamment pris en compte les régimes spéciaux d'études prévus par l'article 12 de l'arrêté du 22 janvier 2014 susvisé.

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. Le contrôle continu fait l'objet, autant que possible, d'une application prioritaire et consiste en un minimum de deux évaluations réparties sur le semestre.

Lorsqu'une unité d'enseignement est constituée de plusieurs éléments pédagogiques (EP), un examen terminal unique peut être organisé.

Deux sessions de contrôle des connaissances et aptitudes sont organisées par semestre d'enseignement : une première session de contrôle des connaissances et une session de rattrapage. Le rattrapage du deuxième semestre est précédé par un dispositif pédagogique particulier.

Il n'y a pas d'inscription aux examens du rattrapage. L'inscription est automatique pour tous les étudiants autorisés à composer.

Le calendrier précis des épreuves est porté à la connaissance des étudiants, dans un délai impératif de quinze jours avant le début des épreuves, sur leur Environnement Numérique de Travail. Les composantes devront, dans la mesure du possible, également procéder par voie d'affichage. Il n'y pas de convocation individuelle aux examens. Une fois affiché, le calendrier ne peut plus subir de modifications.

Dispositions exceptionnelles

En cas de circonstances exceptionnelles appréciées, au cas par cas, par le président ou par délégation par la vice-présidente CFVU « le contrôle continu pourrait être remplacé par un contrôle terminal, dont la nature sera à établir. De plus, si la maquette prévoit un examen terminal, ce dernier pourrait être remplacé par d'autres modalités de contrôle des connaissances qui seront définies en fonction des circonstances ».

Ces dispositions devront être validées par les conseils compétents.

Art. 5- Anonymat des copies

Les modalités des examens garantissent l'anonymat des épreuves écrites terminales.

Art. 6- Capitalisation - compensation - report de notes - validation (art. 14 à 16)

Chaque semestre comporte des unités d'enseignement (UE) (intitulés à l'université de Tours : modules en Licence) qui peuvent rassembler différents éléments pédagogiques (EP).

Une unité d'enseignement est acquise dès lors que la moyenne des notes obtenues aux éléments pédagogiques qui la composent, affectés de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20. Elle est alors définitivement acquise et capitalisée, sans possibilité de s'y réinscrire.

L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.

Les éléments constitutifs où l'étudiant a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisés.

L'acquisition de l'élément constitutif emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.

Il est impossible d'attribuer une note à un élément constitutif ou à une unité d'enseignement s'ils sont déjà acquis par validation d'acquis.

Lorsqu'un étudiant change d'établissement pour poursuivre son cursus dans une formation conduisant à la même mention de licence, les crédits européens délivrés dans l'établissement d'origine lui sont définitivement acquis et sont transférables. Il valide seulement les crédits européens qui lui manquent pour l'obtention de son diplôme (art 14)

Le semestre est validé par compensation entre les différentes UE ou modules qui le composent (moyenne des moyennes d'UE ou modules affectées de leurs coefficients, égale ou supérieure à 10/20).

Le semestre valid  est capitalis  et implique l'acquisition de 30 cr dits (ECTS).

L'ann e universitaire est valid e par compensation entre les deux semestres qui la composent.

Il n'est pas possible de renoncer au b n fice de cette compensation pour am liorer son r sultat.

L'ann e universitaire valid e est capitalis e et implique l'acquisition de 60 cr dits (ECTS).

La compensation est donc possible aux diff rents niveaux suivants :

- au sein de l'UE ou module, entre les diff rents EP de l'UE ou module;
- au sein du semestre, entre les diff rentes UE du semestre ;
- au sein d'une m me ann e universitaire, entre les deux semestres (entre le semestre 1 et le semestre 2, entre le semestre 3 et le semestre 4, entre le semestre 5 et le semestre 6).

Chaque fili re d finit pour tous les  l ments p dagogiques, ce qu'elle consid re comme une  preuve obligatoire. Toute absence injustifi e   une de ces  preuves entra ne la d faillance   l'UE correspondante et au semestre correspondant. La d faillance emp che le calcul du r sultat   l' preuve, puis   l'UE ou module, au semestre et donc   l'ann e, soit toute validation.

Art. 7 - R gles de progression

L'inscription administrative  tant annuelle :

L' tudiant s'inscrit administrativement en Licence 1 re ann e (S1 + S2), puis en Licence 2 me ann e (S3 + S4), et enfin en Licence 3 me ann e (S5 + S6).

- L' tudiant ayant valid  son ann e d'inscription :
 - soit par validation des deux semestres,
 - soit par compensation entre les deux semestres,
- est admis   s'inscrire dans l'ann e sup rieure.

Pour l' tudiant ne remplissant pas ces conditions : situation des  tudiants Ajourn s Autoris s   Continuer (AJAC)

Sauf s'il renonce au b n fice de cette proc dure, l' tudiant AJAC :

- Est autoris    s'inscrire dans la deuxi me ann e de la licence (S3 et S4), s'il a capitalis  au moins 70% des coefficients des UE ou modules de L1 (S1 et S2 confondus).
- Est autoris    s'inscrire dans la troisi me ann e de la licence (S5 et S6), s'il a valid  la premi re ann e de licence (L1) et a capitalis  au moins 80% des coefficients des UE ou modules de L2.

En cas d'inscription simultan e dans deux ann es d' tudes cons cutives de la m me formation, la validation de la deuxi me ann e ne peut intervenir avant la validation de la premi re ann e manquante.

La compatibilit  des enseignements et des examens correspondant   des UE d'un m me parcours ou dipl me qui seraient situ s sur plusieurs ann es diff rentes ne peut  tre garantie m me si elle est recherch e.

En cas d'incompatibilit  des dates d'examen, l' tudiant doit privil gier le niveau inf rieur.

Art. 8- Jury (article 18)

Un jury est nomm  par ann e d' tudes.

La composition du jury est affich e sur le lieu des  preuves des examens imp rativement avant le d but des  preuves.

Semestres impairs de chacune des années de Licence

Le jury se réunit et examine les résultats obtenus par chaque étudiant. La moyenne calculée et le résultat du semestre seront communiqués à l'étudiant sur le relevé de notes avec la mention « *Résultat provisoire avant délibérations* » en filigrane.

Semestres pairs de chacune des années de Licence

Le jury se réunit et délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus sur chacun des deux semestres par les candidats tant en contrôle continu qu'en contrôle terminal. Il se prononce sur l'acquisition des UE ou modules et la validation des semestres (en appliquant le cas échéant les règles de compensation cf. paragraphe concerné).

Art. 9 - Délivrance du diplôme de licence générale

La délivrance du diplôme et du grade de licence est prononcée après délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui ainsi que par l'ensemble des membres indiqués l'arrêté de nomination du jury.

Le calcul de la validation de la licence s'effectue sur la base de la moyenne des trois années et à condition que l'étudiant ait validé chacune des trois années. Le grade de licence confère 180 crédits (ECTS).

Le diplôme intermédiaire de D.E.U.G. est délivré, sur demande de l'étudiant, sur la base de la moyenne des deux premières années (L1 et L2) et à condition que l'étudiant ait validé chacune des deux années. Le D.E.U.G. confère 120 crédits ECTS.

Art.10- Délivrance du diplôme de licence professionnelle

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tuteuré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage. (art 10 de l'arrêté du 17 novembre 1999).

Lorsqu'il n'a pas satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes, l'étudiant peut, conserver à sa demande, le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8 sur 20.

Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables. Ces unités d'enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement.

Art. 11 - Mentions de réussite

La note prise en compte pour l'attribution d'une mention pour le grade de licence est la moyenne des moyennes des trois années du cycle de licence.

Attribution de la mention Assez bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20.

Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20.

Attribution de la mention Très bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20.

Art. 12 - Publication des résultats - communication des copies (art 18)

Les notes ne doivent pas être affichées nominativement. Elles ne peuvent être communiquées qu'à l'étudiant concerné.

Les résultats doivent faire l'objet d'un affichage anonyme portant le numéro de l'étudiant sans mention de son nom.

Les résultats sont publiés sur l'environnement numérique de travail.

Les résultats sont définitifs et ne peuvent en aucun cas être remis en cause sauf erreur matérielle dûment constatée par le jury.

Les étudiants ont droit sur leur demande, et dans un délai raisonnable à la communication de leurs copies d'examen et à un entretien, individuel.

AVERTISSEMENT

L'Universit  constate un accroissement pr occupant des cas de plagiat commis par les  tudiants, notamment   cause d'INTERNET.

L'attention des  tudiants est appel e sur le fait que **le plagiat, qui consiste   pr senter comme sien ce qui appartient   un autre, est assimil    une fraude.**

Les auteurs de plagiat sont passibles de la Section disciplinaire et s'exposent aux sanctions pr vues   l'article 40 du d cret n 92-657 du 13 juillet 1992, allant de l'avertissement   l'exclusion d finitive de tout  tablissement d'enseignement sup rieur

1  L'avertissement ;

2  Le bl me ;

3  L'exclusion de l' tablissement pour une dur e maximum de cinq ans. Cette sanction peut  tre prononc e avec sursis si l'exclusion n'exc de pas deux ans ;

4  L'exclusion d finitive de l' tablissement ;

5  L'exclusion de tout  tablissement public d'enseignement sup rieur pour une dur e maximum de cinq ans ;

6  L'exclusion d finitive de tout  tablissement public d'enseignement sup rieur.

Licence 1^{ère} Année (L1)

Semestre 1 (S1)						
UE et Éléments pédagogiques	CM	TD	TP	Coef	ECTS	
Module 1 : Musicologie				3	8	
Introduction à l'histoire de la musique	24			3	5	
Introduction à l'ethnomusicologie	12			1	1	
Introduction au jazz	12			1	1	
Introduction à l'analyse musicale		12		1	1	
Module 2 : Pratique et techniques de la musique				2	8	
Pratique collective		24		1	3	
Formation musicale		24		2	3	
Introduction à l'écriture		12		1	2	
Module 3 : Approfondissement				3	8	
(a) Musique et musicologie						
Théorie de la musique		12		1	2	
Commentaire d'écoute		24		2	4	
Technique du clavier			12	1	1	
Technique vocale			12	1	1	
(b) Musicien interprète						
Pratique instrumentale			16	3	4	
Écriture			24	2	3	
Basse continue ou Harmonie clavier			8	1	1	
(c) Jazz et musiques actuelles						
Pratique instrumentale			12	3	3	
Atelier		18		2	3	
Harmonie et réalisation de grilles		30		1	2	
Module 4 : Compétences transversales				2	6	
Anglais		18		2	2	
Informatique musicale		12		1	1	
Méthodologie – Expression écrite		24		1	1	
Introduction à la musicologie	12			3	2	

Licence franco-allemande / Semestre 1 (S1)						
UE et Éléments pédagogiques	CM	TD	TP	Coef	ECTS	
Module 1 : Musicologie				8	8	
Introduction à l'histoire de la musique	24			2	2	
Introduction à l'ethnomusicologie	12			2	2	
Introduction au jazz	12			2	2	
Introduction à l'analyse musicale		12		2	2	
Module 2 : Pratique et techniques de la musique				5	5	
Pratique collective		24		1	1	
Théorie de la musique		12		2	2	
Commentaire d'écoute		24		2	2	
Module 3 : Approfondissement				5	5	
Formation musicale		24		2	2	
Technique du clavier			12	1	1	
Technique vocale			12	1	1	
Introduction à l'écriture		12		1	1	
Module 4 : Compétences transversales				9	9	
Langue (allemand et français)		12		2	2	
Informatique musicale		12		2	2	
Méthodologie du travail universitaire		24		2	2	
Introduction à la musicologie	12			3	3	
Module 5 : Compétences interculturelles				3	3	
Expression écrite bilingue		24		2	2	
Musique et littérature françaises et allemandes		18		1	1	

Semestre 2 (S2)						
UE et Éléments pédagogiques	CM	TD	TP	Coef	ECTS	
Module 1 : Musicologie				3	8	
Histoire de la musique (Moyen Âge)	18			3	3	
Analyse musicale (Moyen Âge)		12		1	1	
Histoire de la musique (période classique)	18			3	3	
Analyse musicale (période classique)		12		1	1	
Module 2 : Pratique et techniques de la musique				2	8	
Pratique collective		18		1	2	
Formation musicale		24		2	4	
Commentaire d'écoute (Moyen Âge/période classique)		12		1	2	
Module 3 : Approfondissement				3	8	
(a) Musique et musicologie						
Histoire de la musique (Moyen Âge ou période classique)		12		2	2	
Ethnomusicologie	18			2	2	
Écriture		12		2	2	
Technique du clavier			9	1	1	
Technique vocale			9	1	1	
(b) Musicien interprète						
Pratique instrumentale			16	3	3	
Écriture			24	3	3	
Basse continue ou Harmonie clavier			8	1	1	
Préparation aux concours		12		1	1	
(c) Jazz et musiques actuelles						
Pratique instrumentale			12	3	3	
Atelier		18		2	2	
Introduction aux musiques populaires modernes	12			1	1	
Harmonie et réalisation de grilles		18		1	2	
Module 4 : Compétences transversales				2	6	
Anglais		18		2	2	
Informatique musicale		12		1	1	
Méthodologie – Expression écrite		24		1	1	
Musique et sciences humaines	12			2	2	
MOBIL						
Méthodologies de recherche en orientation	(2)	(4)			/	

Licence franco-allemande / Semestre 2 (S2)						
UE et Éléments pédagogiques	CM	TD	TP	Coef	ECTS	
Module 1 : Musicologie				6	6	
Histoire de la musique (Moyen Âge)	18			2	2	
Analyse musicale (Moyen Âge)		12		1	1	
Histoire de la musique (période classique)	18			2	2	
Analyse musicale (période classique)		12		1	1	
Module 2 : Pratique et techniques de la musique				6	6	
Pratique collective		18		1	1	
Écriture musicale		12		3	3	
Commentaire d'écoute		12		2	2	
Module 3 : Approfondissement				7	7	
Technique vocale			9	1	1	
Histoire (médiévale ou classique)			12	2	2	
Formation musicale		18		3	3	
Technique du clavier			9	1	1	
Module 4 : Compétences transversales				8	8	
Langue (allemand et français)		12		2	2	
Informatique musicale		12		2	2	
Méthodologie du travail universitaire		24		2	2	
MOBIL	(2)	(4)			/	
Musique et sciences humaines	12			2	2	
Module 5 : Compétences interculturelles				3	3	
Expression écrite bilingue		24		2	2	
Musique et arts visuels français et allemands		18		1	1	

Modalités de contrôle des connaissances du L1

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal/Type d'épreuve : E : Ecrit - O : Oral - QP : quitus présence

MODULES	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient
Semestre 1 (S1)	30										
Module 1 : Musicologie	8			3							
Introduction à l'histoire de la musique	5	ET	E	3	ET	E		E		E	
Introduction à l'ethnomusicologie	1	ET	E	1	ET	E		E		E	
Introduction au jazz	1	ET	E	1	ET	E		E		E	
Introduction à l'analyse musicale	1	CC	E	1	ET	E		E		E	
Module 2 : Pratique et techniques de la musique	8			2							
Pratique collective	3	CC	O	1	Session unique			O			
Formation musicale	3	CC	E/O	2	ET	E/O		E/O		E/O	
Introduction à l'écriture	2	CC	E/O	1	ET	E/O					
Module 3 : Approfondissement	8			3							
(a) Musique et musicologie											
Théorie de la musique	2	CC	E	1	ET	E		E		E	
Commentaire d'écoute	4	CC	E	2	ET	E		E		E	
Technique du clavier	1	CC	O	1	ET	O		O		O	
Technique vocale	1	CC	O	1	ET	O		O		O	
(b) Musicien interprète [CC assuré par le partenaire, avec report des notes par l'université]											
Pratique instrumentale	4			3	Session unique						
Écriture	3			2	Session unique						
Basse continue ou Harmonie clavier	1			1	Session unique						
(c) Jazz et musiques actuelles											
Pratique instrumentale	3	CC	O	3	Session unique						
Atelier	3	CC	O	2	Session unique						
Harmonie et réalisation de grilles	2	CC	E/O	1	ET	E/O		E/O		E/O	
Module 4 : Compétences transversales	6			2							
Anglais	2	CC	E	2	ET	E		E		E	
Informatique musicale	1	CC	E	1	ET	E		E		E	
Méthodologie	1	CC	E	1	ET	E		E		E	
Introduction à la musicologie	2	ET	E	3	ET	E		E		E	

Semestre 2 (S2)	30								
Module 1 : Musicologie	8			3					
Histoire de la musique (Moyen Âge)	3	ET	E	3	ET	E	E	E	
Analyse musicale (Moyen Âge)	1	CC	E	1	ET	E	E	E	
Histoire de la musique (classique)	3	ET	E	3	ET	O	E	E	
Analyse musicale (classique)	1	CC	E	1	ET	E	E	E	
Module 2 : Pratique et techniques de la musique	8			2					
Pratique collective	2	CC	O	1	Session unique		O		
Formation musicale	4	CC	E/O	2	ET	E/O	E/O	E/O	
Commentaire d'écoute	2	CC	E	1	ET	E	E	E	
Module 3 : Approfondissement	8			3					
(a) Musique et musicologie									
Histoire de la musique (Moyen Âge ou période classique)	2	ET	E	2	ET	O	E	O	
Ethnomusicologie	2	ET	E	2	ET	E	E	E	
Écriture	2	CC	E	2	ET	E	E	E	
Technique du clavier	1	CC	O	1	ET	O	O	O	
Technique vocale	1	CC	O	1	ET	O	O	O	
(b) Musicien interprète [CC assuré par le partenaire, avec report des notes par l'université]									
Pratique instrumentale	3			3	Session unique				
Écriture	3			3	Session unique				
Basse continue ou Harmonie clavier	1			1	Session unique				
Préparation aux concours	1			1	Session unique				
(c) Jazz et musiques actuelles									
Instrument	3	CC	O	3	Session unique				
Atelier	2	CC	O	2	Session unique				
Introduction aux musiques populaires modernes	1	ET	E	1	ET	E	E	E	
Harmonie et réalisation de grilles	2	CC	E/O	2	ET	E/O	E/O	E/O	
Module 4 : Compétences transversales	6			2					
Anglais	2	CC	E	2	ET	E	E	E	
Informatique musicale	1	CC	E	1	ET	E	E	E	
Méthodologie- Expression écrite	1	CC	E	1	ET	E	E	E	
Musique et sciences humaines	2	ET	E	2	ET	E	E	E	
MOBIL		CC	E		Session unique				

MODULES	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES				
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2		
		Type contr�le	Type d'�preuve	Coefficient	Type contr�le	Type d'�preuve	Coefficient	Type d'�preuve	Coefficient	Type d'�preuve	Coefficient	
Licence franco-allemande / Semestre 1 (S1)	30											
Module 1 : Musicologie	8			8								
Introduction � l'histoire de la musique	2	ET	E	2	ET	E		E		E		
Introduction � l'ethnomusicologie	2	ET	E	2	ET	E		E		E		
Introduction au jazz	2	ET	E	2	ET	E		E		E		
Introduction � l'analyse musicale	2	CC	E	2	ET	E		E		E		
Module 2 : Pratique et techniques de la musique	5			5								
Pratique collective	1	CC	O	1	Session unique			O				
Th�orie de la musique	2	CC	E	2	ET	E		E		E		
Commentaire d'�coute	2	CC	E	2	ET	E		E		E		
Module 3 : Approfondissement	5			5								
Formation musicale	3	CC	E/O	3	ET	E/O		E/O		E/O		
Technique du clavier	1	CC	O	1	ET	O		O		O		
Technique vocale	1	CC	O	1	ET	O		O		O		
Module 4 : Comp�tences transversales	9			9								
Langue (allemand et fran�ais)	2	CC	E/O	2	ET	E/O		E		E		
Informatique musicale	2	CC	E	2	ET	E		E		E		
M�thodologie	2	CC	E	2	ET	E		E		E		
Introduction � la musicologie	3	ET	E	3	ET	E		E		E		
Module 5 : Comp�tences interculturelles	3			3								
Expression �crite bilingue	2	CC	E	2	ET	E		E		E		
Musique et litt�rature fran�aises et allemandes	1	CC	E/O	1	ET	E		E		E		

Licence franco-allemande / Semestre 2 (S2)	30									
Module 1 : Musicologie	6			6						
Histoire de la musique (Moyen Âge)	2	ET	E	2	ET	E		E		E
Analyse musicale (Moyen Âge)	1	CC	E	1	ET	E		E		E
Histoire de la musique (classique)	2	ET	E	2	ET	O		E		E
Analyse musicale (classique)	1	CC	E	1	ET	E		E		E
Module 2 : Pratique et techniques de la musique	6			6						
Pratique collective	1	CC	O	1	Session unique			O		
Écriture	3	CC	E	3	ET	E		E		E
Commentaire d'écoute	2	CC	E	2	ET	E		E		E
Module 3 : Approfondissement	7			7						
Technique vocale	1	CC	O	1	ET	O		O		O
Histoire de la musique (Moyen Âge ou période classique)	2	ET	E	2	ET	O		E		O
Formation musicale	3	CC	E/O	3	ET	E/O		E/O		E/O
Technique du clavier	1	CC	O	1	ET	O		O		O
Module 4 : Compétences transversales	8			8						
Langue (allemand et français)	2	CC	E/O	2	ET	E/O		E		E
Informatique musicale	2	CC	E	2	ET	E		E		E
Méthodologie- Expression écrite	2	CC	E	2	ET	E		E		E
Musique et sciences humaines	2	ET	E	2	ET	E		E		E
MOBIL		CC	E		Session unique					
Module 5 : Compétences interculturelles	3			3						
Expression écrite bilingue	2	CC	E	2	ET	E		E		E
Musique et arts visuels français et allemands	1	CC	E/O	1	ET	E		E		E

Licence 2^{ème} Année (L2) - Responsable d'année : Walter Pacelat

Semestre 3 (S3)						
UE et Éléments pédagogiques	CM	TD	TP	Coef	ECTS	
Module 1 : Musicologie				3	8	
Histoire de la musique (Renaissance)	18			3	3	
Analyse musicale (Renaissance)		12		1	1	
Histoire de la musique (XIX ^e s.)	18			3	3	
Analyse musicale (XIX ^e s.)		12		1	1	
Module 2 : Pratique et techniques de la musique				2	8	
Pratique collective		18		2	2	
Formation musicale		18		3	3	
Commentaire d'écoute (Renaissance/XIX ^e s.)		12		2	2	
Technique vocale			12	1	1	
Module 3 : Approfondissement				3	8	
(a) Musique et musicologie						
Histoire de la musique (Renaissance ou XIX ^e s.)		12		2	2	
Ethnomusicologie		18		2	2	
Écriture		18		3	3	
Accompagnement au clavier			18	1	1	
(b) Musicien interprète						
Pratique instrumentale			16	3	3	
Écriture			24	3	3	
Basse continue ou Harmonie clavier			8	1	1	
Préparation aux concours		12		1	1	
Techniques d'enregistrement		16		1	1	
(c) Jazz et musiques actuelles						
Pratique instrumentale			12	3	3	
Atelier		18		2	2	
Arrangement		12		1	1	
Harmonie jazz		12		1	1	
Commentaire d'écoute		12		1	1	
Module 4 : Compétences transversales				2	6	
Anglais		18		2	2	
Informatique musicale		24		2	1	
Musique et sciences humaines	18			2	2	
MOBIL						
Poursuite d'études, préparation à l'entrée en M, en L pro et sur le marché du travail	(2)	(2)			/	

Semestre 4 (S4)						
UE et Éléments pédagogiques	CM	TD	TP	Coef	ECTS	
Module 1 : Musicologie				3	8	
Histoire de la musique (XVII ^e -XVIII ^e s.)	18			3	3	
Analyse musicale (XVII ^e -XVIII ^e s.)		12		1	1	
Histoire de la musique (1 ^e moitié XX ^e s.)	18			3	3	
Analyse musicale (1 ^e moitié XX ^e s.)		12		1	1	
Module 2 : Pratique et techniques de la musique				2	8	
Pratique collective		18		2	2	
Formation musicale		18		3	3	
Commentaire d'écoute (XVII ^e -XVIII ^e s./1 ^e moitié XX ^e s.)		12		2	2	
Technique vocale			12	1	1	
Module 3 : Approfondissement				3	8	
Histoire de la musique (XVII ^e -XVIII ^e s. ou 1 ^{ère} moitié XX ^e s.)		12		2	2	
Ethnomusicologie		18		2	2	
Écriture		18		3	3	
Accompagnement au clavier			18	1	1	
(b) Musicien interprète						
Pratique instrumentale			16	4	4	
Écriture			32	3	3	
Basse continue ou Harmonie clavier			12	1	1	
(c) Jazz et musiques actuelles						
Pratique instrumentale			12	3	3	
Atelier		18		2	2	
Arrangement		12		1	1	
Harmonie jazz		12		1	1	
Commentaire d'écoute		12		1	1	
(d) DNSPM						
Pratiques d'ensemble		30		4	4	
Matériaux musicaux		14		3	3	
Option		12		1	1	
Module 4 : Compétences transversales				2	6	
Anglais		18		2	1	
Compétences numériques		20		1	1	
Informatique musicale		16		1	1	
Musique et sciences humaines	18			2	1	
UE CERCIP		20				

- Modalités de contrôle des connaissances de L2

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu – ET : Examen Terminal/Type d'épreuve : E : Ecrit - O : Oral - QP : quitus présence

MODULES	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		cont	Typ e de cont	d'á Typ e	Coef	rôle cont	Typ e de preu	d'á Typ e de preu	Coef	ve preu d'á Typ e	Coef
Semestre 3 (S3)	30										
Module 1 : Musicologie	8				3						
Histoire de la musique (Renaissance)	3	ET	E	3	ET	E		E		E	
Analyse musicale (Renaissance)	1	CC	E	1	ET	E		E		E	
Histoire de la musique (XIX ^e s.)	3	ET	E	3	ET	O		E		E	
Analyse musicale (XIX ^e s.)	1	CC	E	1	ET	E		E		E	
Module 2 : Pratique et techniques de la musique	8				2						
Pratique collective	2	CC	O	2	Session unique			O			
Formation musicale	3	CC	E/O	3	ET	E/O		E/O		E/O	
Commentaire d'écoute	2	CC	E	2	ET	E		E		E	
Technique vocale	1	CC	O	1	ET	O		O		O	
Module 3 : Approfondissement	8				3						
(a) Musique et musicologie											
Histoire de la musique (Renaissance ou XIX ^e s.)	2	ET	E	2	ET	O		E		O	
Ethnomusicologie	2	CC	E	2	ET	E		E		E	
Écriture	3	CC	E	3	ET	E		E		E	
Accompagnement au clavier	1	CC	O	1	ET	O		O		O	
(b) Musicien interprète [CC assuré par le partenaire, avec report des notes par l'université]											
Pratique instrumentale	3			3	Session unique						
Écriture	2			2	Session unique						
Basse continue ou Harmonie clav.	1			1	Session unique						
Préparation aux concours	1			1	Session unique						
Techniques d'enregistrement	1			1	Session unique						
(c) Jazz et musiques actuelles											
Instrument	3	CC	O	3	Session unique						
Atelier	2	CC	O	2	Session unique						
Arrangement	1	CC	E	1	Session unique						
Harmonie jazz	1	CC	E	1	Session unique						
Commentaire d'écoute	1	CC	E/O	1	ET	E		E		E	
Module 4 : Compétences transversales	6				2						
Anglais	2	CC	E/O	2	ET	E/O		E/O		E/O	
Informatique musicale	2	CC	E	1	ET	E		E		E	
Musique et sciences humaines	2	ET	E	2	ET	E		E		E	

Semestre 4 (S4)	30									
Module 1 : Musicologie	8			3						
Histoire de la musique (XVII ^e -XVIII ^e s.)	3	ET	E	3	ET	E		E		E
Analyse musicale (XVII ^e -XVIII ^e s.)	1			1						
Histoire de la musique (1 ^{ère} moitié XX ^e s.)	3	ET	E	3	ET	O		E		E
Analyse musicale (1 ^{ère} moitié XX ^e s.)	1	CC	E	1	ET	E				
Module 2 : Pratique et techniques de la musique	8			2						
Pratique collective	2	CC	O	2	Session unique			O		
Formation musicale	3	CC	E/O	3	ET	E/O		E/O		E/O
Commentaire d'écoute	2	CC	E	2	ET	E		E		E
Technique vocale	1	CC	O	1	ET	O		O		O
Module 3 : Approfondissement	8			3						
(a) Musique et musicologie										
Histoire de la musique (XVII ^e -XVIII ^e s. ou 1 ^{ère} moitié XX ^e s.)	2	ET	E	2	ET	O		E		O
Ethnomusicologie	2	ET	E	2	ET	E		E		E
Écriture	3	CC	E	3	ET	E		E		E
Accompagnement au clavier	1	CC	O	1	ET	O		O		O
(b) Musicien interprète [CC assuré par le partenaire, avec report des notes par l'université]										
Pratique instrumentale	4			4	Session unique					
Écriture	3			3	Session unique					
Basse continue ou Harmonie clavier	1			1	Session unique					
(c) Jazz et musiques actuelles										
Instrument	3	CC	O	3	Session unique					
Atelier	2	CC	O	2	Session unique					
Arrangement	1	CC	E	1	Session unique					
Harmonie jazz	1	CC	E	1	Session unique					
Commentaire d'écoute	1	CC	E/O	1	ET	E		E		E
Module 4 : Compétences transversales	6			2						
Anglais	1	CC	E/O	2	ET	E/O		E/O		E/O
Compétences numériques	1	certification								
Informatique musicale	1	CC	E	1	ET	E		E		E
Musique et sciences humaines	1	ET	E	2	ET	E		E		E
UE CERCIP	2			1						

Licence 3ème Année (L3) - Responsable d'année : Walter Pacelat

Semestre 5 (S5)						
UE et Éléments pédagogiques	CM	TD	TP	Coef	ECTS	
Module 1 : Musicologie				3	8	
Histoire de la musique (depuis 1945)	18			3	3	
Analyse musicale (depuis 1945)		12		1	1	
Histoire de la musique (musiques actuelles)	18			3	3	
Analyse musicale (musiques actuelles)		12		1	1	
Module 2 : Pratique et techniques de la musique				2	8	
Pratique collective		18		2	2	
Formation musicale		18		3	3	
Commentaire d'écoute (depuis 1945 / Jazz)		12		2	2	
Technique vocale			12	1	1	
Module 3 : Approfondissement				3	8	
(a) Musique et musicologie						
Histoire de la musique (depuis 1945) ou Histoire de l'interprétation musicale		18		2	2	
Ethnomusicologie	18			2	2	
Écriture		18		3	3	
Accompagnement au clavier			12	1	1	
(b) Musicien interprète						
Pratique instrumentale			16	4	4	
Construire son interprétation			12	2	2	
Culture professionnelle		12		2	2	
Techniques de conscience corporelle		12		1	1	
(c) Jazz et musiques actuelles						
Pratique instrumentale			12	3	3	
Stage Band		24		2	3	
Arrangement		12		1	1	
Organologie des musiques amplifiées		12		1	1	
Projet personnel		6			QP	
Module 4 : Compétences transversales				2	6	
Anglais		18		2	2	
Informatique musicale		18		1	1	
Atelier musicologique		18		1	1	
Musique et sciences humaines	12			2	2	
MOBIL		20				
Valorisation des acquis de l'étudiant	(2)	(4)			/	

Licence franco-allemande / Semestre 5 (S5)						
UE et Éléments pédagogiques	CM	TD	TP	Coef	ECTS	
Module 1 : Musicologie				8	8	
Histoire de la musique (XIX ^e OU Renaissance)	18			3	3	
Analyse musicale (2 au choix) : - XIX ^e - Renaissance - Musiques actuelles		12 +		1+1	1+1	
Histoire (musiques actuelles OU ethnomusicologie)	18			3	3	
Module 2 : Pratique et techniques de la musique				5	5	
Pratique collective		18		1	1	
Écriture musicale		18		2	2	
Accompagnement au clavier			12	1	1	
Technique vocale			12	1	1	
Module 3 : Préprofessionnalisation				12	12	
Histoire de la musique depuis 1945 OU Histoire de l'interprétation musicale OU Atelier musicologique			18	3	3	
Musique et médiation culturelle			12	3	3	
Stage			42	6	6	
Module 4 : Compétences transversales				5	5	
2 ^e Langue		12		3	3	
Informatique musicale		18		2	2	

Semestre 6 (S6)						
UE et Éléments pédagogiques	CM	TD	TP	Coef	ECTS	
Module 1 : Musicologie				3	8	
Histoire de la musique (jazz)	18			3	3	
Analyse musicale (jazz)		12		1	1	
Acoustique et organologie	18			3	3	
Ethnomusicologie	12			1	1	
Module 2 : Pratique et techniques de la musique				2	8	
Pratique collective		18		2	2	
Formation musicale		18		3	3	
Arrangement assisté par ordinateur		12		2	2	
Technique vocale			12	1	1	
Module 3 : Approfondissement				3	8	
(a) Musique et musicologie						
Histoire de la musique (musiques actuelles) ou Histoire de l'interprétation musicale		18		2	2	
Approches croisées du fait musical	18			2	2	
Écriture		18		3	3	
Accompagnement au clavier			12	1	1	
(b) Musicien interprète						
Pratique instrumentale			16	4	4	
Construire son interprétation			12	1	1	
Culture professionnelle		12		2	2	
Techniques de conscience corporelle			12	1	1	
(c) Jazz et musiques actuelles						
Pratique instrumentale			12	3	2	
Stage Band		24		2	2	
Arrangement		12		1	1	
Projet personnel		6		3	2	
Culture professionnelle		12		1	1	
Module 4 : Compétences transversales				2	6	
Anglais		18		2	1	
Informatique musicale		12		1	1	
Atelier musicologique		18		1	1	
Musique et sciences humaines	12			2	1	
UE CERCIP		20		1	2	

Licence franco-allemande / Semestre 6 (S6)						
UE et Éléments pédagogiques	CM	TD	TP	Coef	ECTS	
Module 1 : Musicologie				9	9	
Histoire de la musique (XVII ^e -XVIII ^e OU 1 ^{ère} moitié XX ^e)	18			3	3	
Acoustique et organologie	18			3	3	
Histoire de la musique (jazz)	18			3	3	
Module 2 : Pratique et techniques de la musique				5	5	
Pratique collective		18		1	1	
Écriture musicale		18		1	1	
Arrangement assisté par ordinateur		12		1	1	
Accompagnement au clavier			12	1	1	
Technique vocale			12	1	1	
Module 3 : Préprofessionnalisation				14	14	
Histoire de la musique OU Histoire de l'interprétation musicale OU Atelier musicologique			18	1	1	
Musique et médiation culturelle			12	1	1	
Mémoire			42	12	12	
Module 4 : Compétences transversales				2	2	
2 ^e Langue		12		1	1	
Informatique musicale		12		1	1	
MOBIL		6		/	/	

- Modalités de contrôle des connaissances de L3

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu – ET : Examen Terminal/Type d'épreuve : E : Ecrit - O : Oral - QP : quitus présence

MODULES	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES					
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2			
		Type contrôle	Type d' épre uve	Coefficie nt	Type contrôle	Type d' épre uve	Coefficie nt	Type d' épre uve	Coefficie nt	Type d' épre uve	Coefficie nt		
Semestre 5 (S5)	30												
Module 1 : Musicologie	8			3									
Histoire de la musique (depuis 1945)	3	ET	E	3	ET	E		E		E			
Analyse musicale (depuis 1945)	1	CC	E	1	ET	E		E		E			
Histoire de la musique (musiques actuelles)	3	ET	E	3	ET	E		E		E			
Analyse musicale (musiques actuelles)	1	CC	E	1	ET	E		E		E			
Module 2 : Pratique et techniques de la musique	8			2									
Pratique collective	2	CC	O	2	Session unique			O					
Formation musicale	3	CC	E/O	3	ET	E/O		E/O		E/O			
Commentaire d'écoute	2	CC	E	2	ET	E		E		E			
Technique vocale	1	CC	O	1	ET	O		O		O			
Module 3 : Approfondissement	8			3									
(a) Musique et musicologie													
Histoire de la musique (depuis 1945) ou histoire de l'interprétation musicale	2	ET	E	2	ET	O		E		E			
Ethnomusicologie	2	CC	E	2	ET	E		E		E			
Écriture	3	CC	E	3	ET	E		E		E			
Accompagnement au clavier	1	CC	O	1	ET	O		O		O			
(b) Musicien interprète [CC assuré par le partenaire, avec report des notes par l'université]													
Pratique instrumentale	4			4	Session unique								
Construire son interprétation	1			1	Session unique								
Culture professionnelle	2			2	Session unique								
Techniques de conscience corporelle	1			1	Session unique								
(c) Jazz et musiques actuelles													
Instrument	3	CC	O	3	Session unique								
Stage Band	3	CC	O	2	Session unique								
Arrangement	1	CC	O	1	Session unique								
Organologie des musiques amplifiées	1	CC	E	1	ET	E							
Projet personnel	QP	CC	O		Session unique								
Module 4 : Compétences transversales	6			2									
Anglais	2	CC	E/O	2	ET	E/O		E/O		E/O			
Informatique musicale	1	CC	E	1	ET	E		E		E			
Atelier musicologique	1	CC	E	1	ET	E		E		E			
Musique et sciences humaines	2	ET	E	2	ET	O		E		E			

Semestre 6 (S6)	30								
Module 1 : Musicologie	8			3					
Histoire de la musique (jazz)	3	ET	E	3	ET	E		E	E
Analyse (jazz)	1	CC	E	1	ET	E		E	E
Acoustique et organologie	3	ET	E	3	ET	E		E	E
Ethnomusicologie	1	CC	E	1	ET	E/O		E	E/O
Module 2 : Pratique et techniques de la musique	8			2					
Pratique collective	2	CC	O	2	Session unique			O	
Formation musicale	3	CC	E/O	3	ET	E/O		E/O	E/O
Arrangement assisté par ordinateur	2	CC	E	2	ET	E		E	E
Technique vocale	1	CC	O	1	ET	O		O	O
Module 3 : Approfondissement	8			3					
(a) Musique et musicologie									
Histoire de la musique (musiques actuelles) ou Histoire de l'interprétation musicale	2	ET	E	2	ET	O		E	E
Approches croisées du fait musical	2	ET	E	2	ET	E		E	E
Écriture	3	CC	E	3	ET	E		E	E
Accompagnement au clavier	1	CC	O	1	ET	O		O	O
(b) Musicien interprète [CC assuré par le partenaire, avec report des notes par l'université]									
Pratique instrumentale	4			4	Session unique				
Construire son interprétation	1			1	Session unique				
Culture professionnelle	2			2	Session unique				
Techniques de conscience corporelle	1			1	Session unique				
(c) Jazz et musiques actuelles									
Instrument	2	CC	O	3	Session unique				
Stage Band	2	CC	O	2	Session unique				
Arrangement	1	CC	O	1	Session unique				
Projet personnel	2	CC	O	3	Session unique				
Culture professionnelle du musicien	1	ET	QP	1	Session unique				
Module 4 : Compétences transversales	6			2					
Anglais	1	CC	E/O	2	ET	E/O		E/O	E/O
Informatique musicale	1	CC	E	1	ET	E		E	E
Atelier musicologique	1	CC	E	1	ET	E		E	E
Musique et sciences humaines	1	ET	E	2	ET	E		E	E
MOBIL		CC	E		Session unique				
UE CERCIP	2			1					

DNSPM / Licence 1^{re} ann e

semestre 1	volume horaire de r�f�rence	ECTS / UE	coeff / UE	validation	coeff
UE 1 - Musicologie (Universit�)	60	8	3		
<i>Introduction � l'histoire de la musique</i>				e	
<i>Introduction � l'ethnomusicologie</i>				e	
<i>Introduction au jazz</i>				e	
<i>Introduction � l'analyse musicale</i>				ecn	

UE 2 - Pratiques principales	48	6	3		
R�pertoires principaux				ecn	2
Culture des r�pertoires principaux				ecc	1
Langages principaux				ecn	1

UE 3 - Pratiques associ�es	50	8	2		
Pratiques d'ensemble				ecn	2
Mat�riaux musicaux				ecn	1
Initiation sonorisation				ecc	1

UE 4 - Disciplines compl�mentaires (p�le Ali�nor et Universit�)	54	8	2		
�ducation rythmique				ecn	2
M�diation et outils d'insertion				ecc	2
<i>Langues vivantes (universit�)</i>				ecn	1
<i>Informatique musicale (universit�)</i>				ecn	1

DNSPM / Licence 1^{ere} ann e

semestre 2	volume horaire de r�f�rence	ECTS / UE	coeff / UE	validation	coeff
UE 1 - Musicologie (Universit�)	60	8	3		
<i>Histoire de la musique Moyen-Âge</i>				e	
<i>Analyse musicale (Moyen Âge)</i>				ecn	
<i>Histoire de la musique (p�riode classique)</i>				e	
<i>Analyse musicale (p�riode classique)</i>				ecn	

UE 2 - Pratiques principales	#REF!	6	2		
R�pertoires principaux				ecn	2
Culture des r�pertoires principaux				ecc	1
Langages principaux				ecn	1

UE 3 - Pratiques associ�es	53	8	2		
Pratiques d'ensemble				ecn	2
Mat�riaux musicaux				ecn	1
�ducation rythmique				ecn	1

UE 4 - Disciplines compl�mentaires (p�le Ali�nor et Universit�)	#REF!	8	2		
<i>Langues vivantes (universit�)</i>				ecn	1
Sessions sp�cifiques				ecn	2
M�diation et outils d'insertion				ecn	1
Projet pratique de la sc�ne				ecn	1

NOTES

1. Pour le d tail des contenus, modalit s et crit res d' valuation, se reporter au descriptif d taill  des cours et au r glement des  tudes
2. Validation des cours : ecn =  valuation continue not e ; ecc =  valuation sur certificat de participation ; e = examen not e

DNSPM / Licence 2ème année

semestre 3	volume horaire de référence	ECTS / UE	coeff / UE	validation	coeff
UE 1 - Musicologie (Université)	60	8	3		
<i>Histoire de la musique (Renaissance)</i>				e	
<i>Analyse musicale (Renaissance)</i>				ecn	
<i>Histoire de la musique (XIXe siècle)</i>				e	
<i>Analyse musicale (XIXe siècle)</i>				ecn	

UE 2 - Pratiques principales	48	5	2		
Répertoires principaux				ecn	2
Culture des répertoires principaux				ecc	1
Langages principaux				ecn	1

UE 3 - Pratiques associées	60	8	2		
Pratiques d'ensemble				ecn	2
Matériaux musicaux				ecn	1
Pratiques corporelles				ecc	1

UE 4 - Disciplines complémentaires (pôle Aliénor et Université)	60	8	2		
<i>Langues vivantes (université)</i>				ecn	1
<i>Informatique musicale (université)</i>				ecn	1
Médiation et outils d'insertion				ecc	1

DNSPM / Licence 2ème année

semestre 4	volume horaire de référence	ECTS / UE	coeff / UE	validation	coeff
UE 1 - Musicologie (Université)	60	8	3		
<i>Histoire de la musique (XVIIe-XVIIIe siècle)</i>				e	
<i>Analyse musicale (XVIIe-XVIIIe siècle)</i>				ecn	
<i>Histoire de la musique (1ère moitié XXe siècle)</i>				e	
<i>Analyse musicale (1ère moitié XXe siècle)</i>				ecn	

UE 2 - Pratiques principales	60	5	2		
Répertoires principaux				ecn	2
Culture des répertoires principaux				ecn	1
Langages principaux				ecn	1
Concert de 2ème année				e	1

UE 3 - Pratiques associées	44	8	2		
Pratiques d'ensemble				ecn	2
Matériaux musicaux				ecn	1
Option				ecn	1

UE 4 - Disciplines complémentaires	74	10	2		
Enregistrement et montage				ecn	1
Portfolio				ecc	1
Sessions spécifiques				ecn	2
<i>CERCIP (université)</i>					1

NOTES

3. Pour le détail des contenus, modalités et critères d'évaluation, se reporter au descriptif détaillé des cours et au règlement des études
4. Validation des cours : ecn = évaluation continue notée ; ecc = évaluation sur certificat de participation ; e = examen noté

DNSPM / Licence 3ème année

semestre 5	volume horaire de référence	ECTS / UE	coeff / UE	validation	coeff
UE 1 - Musicologie (Université)	66	8	3		
<i>Histoire de la musique (depuis 1945)</i>				e	
<i>Analyse musicale (depuis 1945)</i>				e	
<i>Histoire de l'interprétation musicale</i>				e	
<i>Histoire de la musique (musiques actuelles)</i>				ecn	

UE 2 - Pratiques principales	36	5	2		
Répertoires principaux				ecn	2
Culture des répertoires principaux				ecc	1

UE 3 - Pratiques associées	79	8	2		
Pratiques d'ensemble				ecn	2
Matériaux musicaux				ecn	1
Stage d'immersion professionnelle 1				ecn	1

UE 4 - Disciplines complémentaires (pôle Aliénor et Université)	59	8	2		
Stage d'immersion professionnelle 2				ecn	1
Préparation et rapport de stage				ecn	
Médiation et outils d'insertion				ecc	

DNSPM / Licence 3 me ann e

semestre 6	volume horaire de r�f�rence	ECTS / UE	coeff / UE	validation	coeff
UE 1 - Musicologie (Universit�)	60	8	3		
<i>Histoire de la musique (jazz)</i>				e	
<i>Analyse musicale (jazz)</i>				ecn	
<i>Histoire de l'interpr�tation musicale</i>				e	
<i>Ethnomusicologie</i>				ecn	

UE 2 - Pratiques principales	51	5	2		
R�pertoires principaux				ecn	2
Culture des r�pertoires principaux				ecc	1
Concert de fin d'�tudes				e	1

UE 3 - Pratiques associ�es	56	8	2		
Pratiques d'ensemble				ecn	2
Mat�riaux musicaux				ecn	1
Option				ecn	1

UE 4 - Disciplines compl�mentaires (p�le Ali�nor et Universit�)	36	8	2		
<i>Informatique musicale (universit�)</i>				ecn	1
Sessions sp�cifiques				ecn	2

UE 5 - CERCIP (universit�)	20	2	1		
<i>CERCIP</i>					1

NOTES

1. Pour le d tail des contenus, modalit s et crit res d' valuation, se reporter au descriptif d taill  des cours et au r glement des  tudes
2. Validation des cours : ecn =  valuation continue not e ; ecc =  valuation sur certificat de participation ; e = examen not e

Descriptifs des enseignements et indications bibliographiques

De nombreux enseignements du tronc commun (Module 2 et 4) et des modules d'approfondissement des différents parcours (modules 3) sont dispensés tout au long des trois années de Licence. Les attendus, compétences et contenus y sont pensés selon une progression continue :

Tronc commun	Module 2	<p>Pratique collective L'étudiant.e rejoint l'un des six chœurs du Département. L'assiduité, l'attention au son d'ensemble, la volonté de progresser vocalement et en déchiffrage sont les qualités à mobiliser au service d'un projet collectif.</p> <p>Au premier semestre de L1, 6 heures supplémentaires sont consacrées à la technique de base.</p>
		<p>Formation musicale S1. Ce TD abordera les domaines suivants : révision des acquis techniques, audition-reproduction à l'oral et à l'écrit, analyse d'une phrase musicale et mémorisation. Ce cours pose ainsi les bases d'une initiation à l'harmonie écrite au second semestre.</p> <p>S2. Consolidation des compétences et des acquis du premier semestre : analyse d'œuvres originales, introduction aux accords de 4 sons en lien avec les cours d'analyse (reproduction polyphonique).</p> <p>S3. Inscription dans la continuité du cours de première année (lecture de clés et de rythme sur des œuvres originales, chants avec paroles) et introduction des accords de 5 sons.</p> <p>S4. Approfondissement des contenus précédents : révision des accords altérés, introduction à la modalité, commentaire d'écoute sur extraits courts.</p> <p>S5 et 6. Consolidation du programme de L2 : lecture de partitions d'orchestre, modalité, récapitulation de tous les accords (4-5 sons, accords altérés).</p>
		<p>Écriture L'écriture musicale se propose d'apprendre à construire une grammaire musicale et de la mettre en œuvre par le biais de petites compositions contraintes par des éléments imposés (basses chiffrées et chants donnés). Sa pratique requiert une bonne imprégnation tonale, une bonne "oreille intérieure" (celle qui imagine les notes dans le cerveau) et des capacités combinatoires (pour naviguer dans les règles). Prérequis : solfège élémentaire, connaissances de base du système tonal.</p> <p>S1. Cours d'introduction à l'écriture musicale qui vise à l'apprentissage des principes fondamentaux de la discipline, du fonctionnement du système tonal, de la typologie des accords classés et de leur fonction harmonique, ainsi qu'à leurs règles d'enchaînement. Il débutera par une révision des accords de 3 sons et des cadences et se poursuivra par une initiation au contrepoint à 2 voix et aux notes étrangères, à la réalisation à 4 voix d'un chant donné, le tout en lien avec l'audition et l'analyse d'œuvres du répertoire.</p> <p>S2. Cours d'écriture qui consistera à réaliser de courts textes d'harmonie pour chœur mixte à quatre parties mettant en pratique les règles théoriques de l'écriture musicale relatives à l'enchaînement des accords de trois sons ainsi que les règles syntaxiques présidant à la construction de périodes de huit mesures.</p> <p>L2. Approfondissement du cours de L1. Contenus abordés : dissonances, accords de 4 sons (1^e partie).</p> <p>L3. Étude de la grammaire musicale en se basant sur les œuvres du répertoire et application de cette grammaire à travers la réalisation d'exercices où sont proposés soit une basse chiffrée (mise en œuvre des règles dans une structure où les harmonies sont données), soit un chant (il faut alors découvrir la structure et les harmonies - exercice beaucoup plus difficile).</p> <p>Ouvrages de référence : G. Bougeret, <i>Leçons d'écriture d'après la pratique des compositeurs</i>, 3 volumes, Billaudot. (disponibles à la BMT)</p> <p>Programme spécifique L3 : révision des retards et des accords de 7e, puis étude des accords de 9e. Travail centré sur la période classique.</p>
	Module 4	<p>Langue vivante (anglais) S1. Identité et contestation dans la musique afro américaine. Révision des fondamentaux de la grammaire anglaise.</p> <p>S2. Échanges entre musiques occidentales et musiques non occidentales de Collin Mc Phee à Fella Ransome Kuti. Révision des fondamentaux de la langue anglaise.</p>

		<p>S3. Émergence de nouvelles techniques d'enregistrement à partir des années 1950, de la musique minimaliste à la musique de masse. Grammaire : niveau intermédiaire.</p> <p>S4. Parcours dans l'histoire du jazz, de la musique populaire à l'avant-garde des années 1950. Grammaire : niveau intermédiaire.</p> <p>S5. Utilisation de la musique par les partis politiques américains depuis les années 1960. Traduction et grammaire : niveau avancé.</p> <p>S6. Parler de la musique savante en anglais. Lecture et analyse de documents de recherche.</p> <p>Informatique musicale (M.A.O.)</p> <p>S1. Phénomènes sonores & musique : niveau 1. Étude du phénomène acoustique et de ses liens avec une perception musicale. Premiers pas en électroacoustique. Logiciels utilisés : Audiosculpt (IRCAM) et un éditeur audio numérique. Indications bibliographiques : SCHAEFFER, Pierre, Solfège de l'objet sonore CASTELLENGO, Michèle, Ecoute musicale et acoustique. CHION, Michel : Le son.</p> <p>S2. Phénomènes sonores & musique : niveau 2. Indication bibliographique : DE WILDE, Laurent, Les fous du son ; BURROWS, Terry, La fabrique du son.</p> <p>S3. Enregistrement audio-numérique. Les bases de la prise de son et de la sonorisation. Micros, ampli, effets, tables de mixage. Arrangement et mixage dans différentes esthétiques (logiciel utilisé : Logic Pro X). Utilisation de plug-ins d'instruments virtuels et d'effets. Conception de la bande son d'une vidéo. Indication bibliographique : CHION, Michel, L'audio-vision ; EMERICK, Geoff, En studio avec les Beatles</p> <p>S4. Pratiques numériques scéniques. Utilisation de contrôleurs MIDI, de contrôleurs DMX et de tablettes PUSH 2 avec Ableton Live. Conception de plug-ins et standalones avec MAX MSP. Conception de contrôleurs sur base arduino.</p> <p>S5. Interaction temps réel : avec MAX MSP et les logiciels de l'IRCAM, captation de gestes, suivi temps réel de partitions, conception de capteurs sensoriels.</p> <p>S6. Projet musical numérique : Conception d'un projet musical par groupe permettant le contrôle du son en temps réel par des interfaces propriétaires et des interfaces fabriquées sur base Arduino (utilisation de toutes les compétences acquises en numérique pendant les 3 années de Licence).</p> <p>M.O.B.I.L.</p> <p>S1 et 2. Méthodologie de recherche en orientation. Élaboration d'un projet universitaire et professionnel.</p> <p>S3. Poursuites d'études, préparation à l'entrée du M et L pro et sur le marché du travail.</p> <p>S4. Poursuites d'études, préparation à l'entrée du M et L pro et sur le marché du travail.</p> <p>S5 et 6. Valorisation des acquis de l'étudiant.</p>
<p>Parcours Musique et musicologie</p>	<p>Modules 2 et 3</p>	<p>Accompagnement et technique du clavier</p> <p>L1. Cet enseignement est destiné en priorité aux étudiants non pianistes et à tous ceux qui voudraient apprendre les rudiments du clavier. La pratique du clavier sera d'un précieux secours pendant les années d'apprentissage et par la suite indispensable dans tous les métiers de la musique. En un an, l'objectif est de coordonner les deux mains, l'indépendance des mains et des doigts, d'acquérir les idiomes pianistiques fondamentaux, tant mélodiques, harmoniques que rythmiques. Acquisitions fondamentales : S1. BARTOK, Mikrokosmos, vol. 1 et 2 S2. BACH, <i>Petit Livre d'Anna Magdalena</i> ; SCHUMANN, <i>Album pour la jeunesse</i></p> <p>L2 et L3. Cet enseignement est destiné à tous les étudiants et suppose les acquis pianistiques de bases acquis en L1. Il sera un précieux complément à l'enseignement de l'écriture, de la formation musicale et de l'analyse, notamment comme application pratique, sonore et digitale, réalisation des accords, soutien du chant, réduction d'exemples musicaux pour tout ce qui relève du langage tonal. En deux ans, l'objectif est de manier les accords, leurs renversements et leur enchaînement, de réaliser les accords selon la basse chiffrée traditionnelle et selon le chiffrage anglo-saxon, de rechercher soi-même l'harmonisation d'un chant donné, de chanter en s'accompagnant, de jouer et transposer des chorals écrits à quatre voix mixtes.</p>

Technique vocale

S3. Accords de base : 5, 6, 6-4 et 7^e de dominante ; cadences usuelles : parfaites, rompues, plagales ; marches d'harmonie, accompagnement de la gamme ; réduction de partitions au programme d'histoire de la musique

S4. Id. avec les accords dissonants en sus ; réduction de partitions au programme d'histoire de la musique

S5 et S6. Chanter avec des paroles en s'accompagnant, sur le mode du chant donné (variété jazz/préparation CAPES). Approche et approfondissement du style harmonique. Initiation à l'improvisation (prélude, interlude, postlude).

Indications bibliographiques :

SCHEIDT, Samuel, *Das Görlitzer Tabulaturbuch* (1650), Kassel, Bärenreiter, 1949

BACH, Johann Sebastian, *388 vierstimmige Choralgesänge*, Edition Musica Budapest (EMB), 1988 (format poche, sur 4 portées)

–, *389 Choralgesänge*, Wiesbaden, Breitkopf & Härtel, Nr 3765 (réduction pour clavier, textes complets)

DANDRIEU, Jean-François, *Principes de l'accompagnement du clavecin*, Paris, 1719

DUHA, Isabelle, *L'Harmonie en liberté*, Paris, Billaudot,

Jacques PETIT, *Manuel d'harmonie. Répertoire de thèmes*, Paris, édition IPMC, 1995

WOLF, Erich, *Generalbassübungen*, Wiesbaden, Breitkopf & Härtel, 1971

L1. Dans ce cours seront abordées les bases de la technique vocale : travail sur la respiration, sur l'ancrage du son, sur la résonance. Les textes étudiés seront pris essentiellement dans le répertoire italien ; le travail purement vocal sera accompagné d'une approche de l'interprétation. Deux contrôles par semestre permettront aux étudiants de présenter un texte imposé - étudié en cours - et un texte choisi librement.

L2. Confirmation des bases abordées en L1 : constitution du " corps-instrument ", travail sur le moule vocal et mixage des registres. Les textes étudiés seront pris dans le répertoire de la mélodie française et donneront lieu à un travail technique ainsi qu'à une approche de l'interprétation. Deux contrôles par semestre permettront aux étudiants de présenter un texte imposé étudié en cours et un texte choisi librement.

L3. Accent mis sur l'interprétation et à la créativité. Les textes étudiés seront pris dans différents types de répertoire (Lied, comédie musicale, Gospel) et des jeux musicaux proposeront une approche de l'improvisation vocale. Les contrôles seront envisagés selon le travail effectué (présentation d'un texte étudié en cours, note sur la participation aux jeux vocaux, possibilité de présenter un texte choisi dans tout type de répertoire).

S1. Introduction à l'ethnomusicologie

Qu'est-ce que l'ethnomusicologie ? De quelles musiques traite-t-elle ? À partir de documents sonores et audio-visuels rassemblés par des ethnomusicologues, on parcourra différents répertoires et pratiques témoignant de l'inscription du musical dans des contextes divers (rituels, fêtes, pratiques quotidiennes). On discutera des catégories employées pour classer ces musiques (« traditionnelles », « populaires », « savantes », « sacrées », « profanes ») et de la visée plus large de l'ethnomusicologie : décrire, selon les mots de Timothy Rice, « pourquoi et comment les êtres humains font de la musique ».

RICE Timothy, *Ethnomusicology: A very short introduction*, Oxford University Press, 2014.

S2 Approches et méthodes en ethnomusicologie

Si l'ethnomusicologie peut traiter toute forme de musique, comment la différencier d'autres domaines de la musicologie ? On reviendra ici sur l'émergence de savoirs prenant pour objet des pratiques musicales autres que celles de la tradition savante occidentale puis sur l'apparition de l'ethnomusicologie. En s'appuyant sur les divers documents (écrits d'ethnomusicologues, documentaires, sites internet et podcasts), il s'agira de faire apparaître les spécificités de l'enquête en ethnomusicologie mais aussi la pluralité des démarches d'analyse, leurs relations avec l'anthropologie, la musicologie et d'autres champs des sciences humaines.

Corpus de textes communiqué en début de semestre

Podcasts "Carnet de voyage" <https://www.francemusique.fr/emissions/carnet-de-voyage>

S3 Écoute et analyse des musiques du monde

Ce cours vise à l'acquisition d'une terminologie adaptée pour l'écoute et l'analyse en ethnomusicologie. Il aborde notamment les techniques vocales, les classifications organologiques et des exemples de travaux et publications multi-média abordant des problématiques analytiques (description de rythmes, échelles, modes, techniques vocales...).

AROM, Simha et ALVAREZ-PÉREYRE, Frank, *Précis d'ethnomusicologie*, CNRS éditions, 2007.

ZEMP, Hugo, et al, *Les Voix du Monde : une anthologie des expressions vocales*, CNRS, 1996.

			<p>S4 Ethnomusicologie régionale (1 cours au choix : Musiques de Turquie / Musiques du Brésil)</p> <p>Ce cours aborde les pratiques musicales et dansées d'un pays ou d'une région du monde. En resserrant le focus, il vise à questionner l'ancrage des pratiques musicales dans des histoires régionales et nationales autant que dans des contextes rituels et sociétaux. Il s'agit de faire apparaître des spécificités ou récurrences sur le plan des systèmes musicaux autant que la pluralité des répertoires, des pratiques et groupes qui composent une société. En 2021-2022, les enseignements proposés aborderont les musiques de Turquie (Talia Bachir-Loopuyt) et les musiques du Brésil (Marie Cousin).</p> <p>S5 Musique, migrations, cultures dans une société plurielle</p> <p>Ce cours croise les outils de l'ethnomusicologie, de la sociologie et de l'histoire pour aborder les liens entre musiques et migrations dans une société plurielle telle que la France. En parallèle d'un approfondissement théorique sur des notions (identité, appartenances, cultures, migrations), il s'agit de confronter les démarches de différents chercheurs (anthropologues, sociologues, musicologues) travaillant sur cette thématique. On questionnera aussi l'imbrication entre science et société, notamment à travers des démarches de recherche-action ou « science appliquée » débouchant sur différentes médiations (expositions, concerts et festivals, documentaires etc.). <i>Bibliographie communiquée en début de semestre</i></p> <p>S6 De « la musique de l'autre » à l'ethnomusicologie : histoire et enjeux contemporains</p> <p>On reviendra dans un premier temps sur l'émergence de savoirs portant sur les pratiques musicales autres que celles de la tradition savante occidentale et sur l'apparition de l'ethnomusicologie comme discipline. En s'appuyant sur des écrits et documents rassemblés par des ethnomusicologues, on reviendra sur certaines problématiques classiques de la discipline (qu'est-ce qu'une tradition ? Peut-on parler de « la musique » comme d'un phénomène universel ?) sur ses renouvellements et certains débats récents ravivés par l'actualité.</p> <p>AUBERT Laurent. <i>La musique de l'autre : les nouveaux défis de l'ethnomusicologie</i>, Georg éditeur, 2001. CHARLES-DOMINIQUE, Luc, DEFRANCE Yves, PISTONE Danièle, <i>Fascinantes étrangetés. La découverte de l'altérité musicale au XIXème siècle</i>, Paris, l'Harmattan, 2014. NETTL Bruno, <i>Nettl's Elephant – On the History of Ethnomusicology</i>, Champaign, IL : University of Illinois Press, 2010.</p>
<p>Parcours Jazz et musiques actuelles</p>	<p>Module 3</p>	<p>Atelier</p>	<p>L1. La pratique collective et le jeu en groupe étant une composante essentielle du jazz et des musiques actuelles amplifiées, les étudiants des ateliers de L1 du parcours « Jazz et Musiques Actuelles » travaillent et montent un répertoire ouvert à de nombreuses esthétiques musicales qu'ils présentent au public lors de deux concerts au Département de musicologie en décembre et avril ainsi qu'un concert en juin au Temps Machine (Joué-lès-Tours).</p> <p>L2. L'atelier L2 du parcours Jazz et musiques actuelles se situe dans la continuité de l'atelier L1. Au travail commun de répertoire s'ajoute celui individuel d'une transmission orale, écrite et de l'arrangement personnel d'un morceau. L'atelier donnera trois concerts au Département de musicologie ainsi qu' au Temps Machine.</p>
<p>Semestre 1</p>			
<p>Tronc commun</p>	<p>Module 1</p>	<p>Introduction à l'histoire de la musique</p> <p>Introduction au jazz</p>	<p>Les grands repères de l'histoire de la musique occidentale du Moyen âge à aujourd'hui. À la fin du semestre, les étudiants devront être capables de situer dans le temps (à l'écoute et à la lecture d'une partition) les œuvres incontournables de la musique savante occidentale, ainsi que d'autres œuvres inconnues construites sur les mêmes procédés, et d'en préciser les éléments caractéristiques (du point de vue de la période ou du style). La bibliographie constituée d'un ouvrage général et d'un ouvrage spécialisé par période est disponible sur l'ENT.</p> <p>Le cours présente les principaux caractères musicaux du jazz en les organisant de façon thématique plutôt que chronologique (son, rythme, performance, forme, etc.). Il aborde également l'histoire, les enjeux et quelques outils propres à la musicologie du jazz et présente plusieurs textes fondateurs de la musicologie du jazz.</p> <p>Indications bibliographiques : MALSON, Lucien et Christian BELLEST, <i>Le Jazz</i>, Presses Universitaires de France, coll. « Que Sais-Je ? » HODEIR, André, <i>Hommes et problèmes du jazz</i>, Parenthèses, 1981.</p>

		Introduction à l'analyse musicale	Objet, conditions et méthodologie de l'analyse musicale : nécessité de l'audition intérieure, articulation entre cadres théoriques et savoir-faire, chiffrage et fonction tonale des accords, principaux schémas formels. Le répertoire étudié s'étendra de Purcell à Beethoven.
	Module 3	Théorie de la musique	Dans ce cours seront abordés les principes de la théorie musicale d'un point de vue technique. De nombreux exercices permettront une approche directe de ces principes. Des contrôles auront lieu régulièrement au cours du semestre, sous une forme orale ou écrite.
	Module 4	Commentaire d'écoute	Le TD de commentaire d'écoute permet aux étudiants d'apprendre à rédiger un texte organisé dégagant les principales caractéristiques et les éléments musicaux essentiels d'un court extrait sonore. Au cours de ce semestre d'initiation, l'accent sera mis sur la méthodologie : organisation de l'écoute, de la saisie musicale et de la rédaction. Indications bibliographiques : ABROMONT, Claude, <i>Petit précis du commentaire d'écoute</i> , Fayard, 2010. GUILLARD, Georges, <i>Manuel pratique d'analyse auditive</i> , Editions transatlantiques, 1996.
		Méthodologie du travail universitaire	Ce cours de remédiation en français abordera les axes suivants : perfectionnement en orthographe, grammaire et syntaxe, organisation et articulation des idées ; rédaction d'une note de synthèse ; prise de notes ; argumentation ; techniques de débats.
Licence franco-allemande	Module 4	Langues (allemand et français) et expression écrite bilingue	Un des objectifs est l'acquisition du vocabulaire technique de la musicologie à travers la découverte des principaux aspects de la, musique en Allemagne (compositeurs, interprètes, formes musicales, opéras, grands courants esthétiques, facture instrumentale ...). L'autre vise à faire progresser les étudiants dans l'expression écrite par le biais de travaux écrits régulièrement remis et corrigés.
		Musique et littérature françaises et allemandes	Dans le cadre du cours Musique et littérature en France et en Allemagne, on étudiera les influences mutuelles entre la musique et la littérature en Allemagne ainsi que les échanges auxquels elles ont donné lieu entre les deux pays.

Semestre 2

Tronc commun	Module 1	Histoire de la musique 1750-1800	À travers l'étude des genres, formes et styles constitutifs de la période dite classique, seront aussi abordées les pratiques sociales de la musique. L'examen terminal consistera en une question de réflexion dans laquelle les étudiants devront montrer leur capacité à mobiliser leurs connaissances du cours, des grandes œuvres de la période, mais aussi des ouvrages musicologiques de référence. Indications bibliographiques : NATTIEZ, Jean-Jacques, éd., <i>Musiques. Une encyclopédie pour le XXI^e siècle</i> , vol. IV, <i>Histoire des musiques européennes</i> , Actes Sud, Cité de la Musique, 2006. MASSIN, Jean et Brigitte (éd.), <i>Histoire de la musique occidentale</i> , Fayard, 1987 [1/1985]. NOIRAY, Michel, <i>Vocabulaire de la musique de l'époque classique</i> , Minerve, 2005.
		Analyse 1750-1800	Complément du CM d'histoire (module 1), le TD d'analyse vise à étudier le langage harmonique de la seconde moitié du XVIII ^e siècle, ainsi que différentes formes musicales (la forme sonate notamment). À l'issue du semestre, les étudiants devront maîtriser différents outils de l'analyse musicale en usage dans la communauté universitaire et les principes fondamentaux de l'analyse de la musique tonale. Indications bibliographiques : ABROMONT, Claude, MONTALEMBERT, Eugène (de), <i>Guide de la théorie de la musique</i> , Fayard, coll. « les indispensables de la musique », 2001. –, <i>Guide des formes de la musique occidentale</i> et <i>Guide des genres de la musique occidentale</i> , Fayard/ Lemoine, 2010. BARTOLI, Jean-Pierre, <i>L'Harmonie classique et romantique (1750-1900). Éléments et évolution</i> , Minerve, coll. « Musique Ouverte », 2001.
	Module 2	Commentaire d'écoute 1750-1800	Le TD de commentaire vise à approfondir les notions abordées dans le CM d'histoire et le TD d'analyse de la musique de la période classique (module 1) par l'écoute approfondie d'œuvres choisies dans le répertoire. L'accent sera notamment mis sur la méthodologie : les étudiants devront être capables de rédiger des commentaires argumentés resituant les œuvres dans leur contexte historique et esthétique.
	Module 4	Introduction à la musicologie	Ce cours a pour but de présenter la discipline musicologique, de définir ses objets, ses méthodes et ses sources. Au fil des séances, l'étudiant découvrira l'historiographie de la discipline et les principales orientations épistémologiques existantes à l'heure actuelle, à travers un vaste corpus de textes musicologiques.

		Musique et sciences humaines	L'intitulé de cet enseignement nous offre l'occasion de retracer les conditions d'émergence de la discipline musicologique en France et la manière dont la sociologie, de son côté, s'est progressivement saisie de la musique comme objet. Quels sont les points de rencontre mais aussi les tensions entre les deux disciplines ? Les thématiques dont se sont emparés les chercheurs et chercheuses ont-elles impliqué des considérations privilégiées à l'égard de certains répertoires ? La fracture entre savant et populaire est ici étudiée en explorant plusieurs théories élaborées dans le champ de la sociologie du goût, démontrant les points de rencontre entre catégories socio-professionnelles, goûts et pratiques sociales. Le cours dresse enfin des perspectives de renouvellement de ces catégories en s'intéressant aux pratiques associées à l'écoute musicale (discomorphose/numérimorphose). Cet enseignement articule aux cours classiques une séance de débat collectif, qui permet aux étudiant-e-s de trouver un espace privilégié pour exprimer et formaliser leurs réflexions personnelles autour de la thématique proposée, tout en mobilisant les théories étudiées lors des séances de cours.
Parcours Jazz et musiques actuelles	Module 3	Introduction aux musiques populaires modernes	Ce cours vise à introduire l'histoire des musiques populaires modernes à partir de l'émergence du rock n'roll. Il passe en revue le contexte social et culturel des différents genres musicaux étudiés, du psychédéisme aux musiques jamaïcaines post-indépendance, du surf rock californien au hard rock britannique, en permettant aux étudiant.es d'en repérer aisément les caractéristiques musicales et esthétiques.
Licence franco-allemande	Module 3	Musique et arts visuels français et allemands	L'opéra du XIX ^e siècle – genre où musique et arts visuels se mêlent par excellence – sera abordé dans une perspective interculturelle au travers du grand opéra français et du drame wagnérien. Ces deux genres seront abordés par l'étude de sources (comptes rendus de presse, documents iconographiques, livrets de mise en scène, etc.). Il s'agira aussi d'analyser des mises en scènes de ces œuvres filmées au XX ^e siècle.

Semestre 3

Tronc commun	Module 1	Histoire de la musique du XIX^e siècle	Ce cours d'histoire de la musique du XIX ^e siècle fera valoir en quoi le romantisme prolonge le classicisme viennois et en quoi il s'en distingue. Il s'attachera à l'apport de ses principaux représentants, de Beethoven à Verdi en passant par Berlioz, Schumann ou Chopin, qui illustreront tant le goût du mouvement pour l'intimisme que pour les effets les plus impétueux.
		Analyse musicale XIX^e siècle	Le TD d'analyse musicale consacré au XIX ^e siècle a pour but de faire découvrir aux étudiants les principaux genres, formes musicales et techniques d'écriture ayant cours à l'époque romantique. Les diverses évolutions du langage tonal au XIX ^e siècle seront abordées (hyperchromatisme, modalité, etc.). cours s'intéresse en particulier à la musique pour piano, au lied et à la mélodie, à la musique de chambre. <i>Bibliographie</i> ABROMONT, Claude et Eugène DE MONTALEMBERT, <i>Guide des formes de la musique occidentale</i> , Paris, Fayard/Henri Lemoine, 2010. BARTOLI, Jean-Pierre, <i>L'Harmonie classique et romantique</i> , Paris, Minerve, 2001.
	Module 2	Commentaire d'écoute XIX^e siècle	Il s'agira ici d'approfondir les notions abordées dans le cours d'histoire de la musique du XIX ^e siècle à travers l'écoute d'extraits tirés du répertoire vocal et instrumental. Les étudiant.e.s devront être en mesure de rédiger des commentaires à la fois précis et qui resituent les compositions dans leur contexte historique et esthétique.
Parcours Musique et musicologie	Module 3	Histoire de la musique du XIX^e siècle	Ce TD est consacré à l'histoire du concert public en Europe au XIX ^e siècle à travers l'étude de diverses sources (programmes et affiches de concerts, archives administratives, documents iconographiques, etc.). L'examen terminal consistera en une question de réflexion sur un des aspects du cours. Indications bibliographiques : « Les premiers concerts publics », conférence donnée à la Cité de la musique, le samedi 12 mars 2005, par Catherine MASSIP, Michelle BIGET-MAINFROY, Patrick TAÏEB, Patrice VEIT : http://digital.philharmoniedeparis.fr/conference/0758693/les-premiers-concerts-publics BÖDEKER, Hans Erich, VEIT, Patrice, WERNER, Michael (dir.), <i>Le concert et son public. Mutations de la vie musicale en Europe de 1780 à 1914 (France, Allemagne, Angleterre)</i> , Maison des sciences de l'homme, 2002.

Parcours Jazz et musiques actuelles	Module 3	Commentaire d'écoute	Le cours aborde les principes généraux du commentaire d'écoute appliqué au jazz et aux musiques improvisées. Il s'appuie sur une sélection d'enregistrements emblématiques du jazz et prépare les étudiants aux principes généraux et à la technique du relevé de thèmes et d'improvisations.
----------------------------------------------	----------	---------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Semestre 4

Tronc commun	Module 1	Histoire de la musique (1^{ère} moitié du xx^e siècle)	Ce cours s'attachera à la diversité sans précédent atteinte par la musique occidentale – à Vienne et à Paris en particulier – de Debussy à Bartók en passant par Schoenberg. Il resituera les œuvres évoquées dans le contexte intellectuel et artistique foisonnant et inventif de l'époque.
		Analyse (1^{ère} moitié du xx^e siècle)	Ces travaux dirigés d'analyse musicale seront étroitement corrélés au cours d'histoire du premier xx ^e siècle pour illustrer la diversité des orientations ayant fait suite à la remise en cause de l'harmonie traditionnelle (atonalité, dodécaphonisme, polytonalité, etc.).
		Analyse de la musique baroque	en lien avec l'histoire de la musique, découverte des points techniques, stylistiques et formels caractéristiques de cette période.
	Module 2	Commentaire d'écoute (1^{ère} moitié du xx^e siècle)	L'objet du cours est d'apprendre à rédiger un commentaire sur un document sonore inconnu en synthétisant des remarques historiques, stylistiques, esthétiques et en adjoignant des relevés musicaux pris en dictée et analysés attestant des compétences d'écoute et des facultés de discernement dans l'appréhension des répertoires de la première moitié du xx ^e siècle.
Parcours Musique et musicologie	Module 4	Musique et sciences humaines	Ce cours magistral explore les rapports qu'entretiennent la musique et l'écologie en considérant la thématique selon plusieurs approches. La prise en compte de la question écologique en musicologie est en premier lieu abordée, permettant d'introduire la création de l'écomusicologie et les débats qui ont participé à stabiliser certaines conceptions issues de l'éco-philosophie dans le champ musical. Il s'agit ensuite d'étudier les esthétiques musicales et les discours de compositeur·rices à l'égard de l'écologie, de la nature et de l'environnement sonore. L'axe instrumental est lui aussi examiné à l'aune de la transition écologique et des positionnements éthiques de certaines communautés musicales et professions (matériaux et durabilité, pratiques de consommation alternatives, etc.), de même que l'impact de certaines pratiques, manifestations et supports musicaux dans le monde industriel et culturel contemporain. Cet enseignement articule aux cours classiques une séance de débat collectif, qui permet aux étudiant·e·s de trouver un espace privilégié pour exprimer et formaliser leurs réflexions personnelles autour de la thématique proposée, tout en mobilisant les théories étudiées lors des séances de cours.
	Module 3	Histoire de la musique (1^{ère} moitié du xx^e siècle)	Il s'agira dans ces séances d'envisager la musique du premier xx ^e siècle au travers de ses rapports problématiques avec le mouvement surréaliste. Cette stratégie du détour sera une façon de « faire parler » un choix de compositions, de Parade (1917) d'Erik Satie au Marteau sans maître (1955) de Pierre Boulez en passant par L'Enfant et les sortilèges (1925) de Maurice Ravel ou encore Harawi (1947) d'Olivier Messiaen ; de sorte que les œuvres musicales concernées pourront par là être mises à distance du néoclassicisme s'il y a lieu.

Semestre 5

Tronc commun	Module 1	Histoire de la musique (jazz)	Le cours d'histoire de la musique (jazz) sera consacré à l'histoire du jazz en France, étudié sous l'angle du transfert culturel et musical. On s'intéressera à l'acclimatation du jazz illustrée par l'activité du Hot Club de France, jusqu'à son institutionnalisation dans les années 1980. L'activité musicale sera observée à travers la présence et l'activité des musiciens américains mais aussi l'autonomie progressive conquise par les musiciens français jusqu'à nos jours.
-----------------	----------	------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

		Analyse musicale (jazz)	En lien direct avec le cours d'Histoire de la musique, le cours d'analyse appliquera la méthodologie du commentaire d'écoute jazz à l'analyse d'un corpus de jazz enregistré en France. L'accent sera mis sur l'analyse comparée de versions.
		Histoire de la musique (musiques actuelles)	Ce cours s'attache à étudier une multiplicité de courants musicaux relevant des musiques actuelles, avec pour point de départ l'émergence du rock n'roll à la fin des années 1940 et pour conclusion le funk des années 1970. Seront ainsi abordés, entre autres exemples, la variété américaine, le ska, le rock psychédélique, le roots reggae, le rock progressif, le hard rock et le glam. Leurs esthétiques musicales respectives seront mises en perspective avec le contexte historique, social et politique des foyers géographiques étudiés (principalement états-unien, jamaïcain, britannique et européen), en prenant en compte les cultures artistiques qui leur sont étroitement associées. Le cours est assorti d'écoutes musicales et de projections de séquences d'archives. Ce cours d'Histoire des musiques actuelles du module 1 est pensé en continuité avec le cours d'Histoire du module 3
	Module 2	Commentaire d'écoute (depuis 1945)	L'objet du cours est d'apprendre à rédiger un commentaire sur un document sonore inconnu (période: seconde moitié du xx ^e siècle) en synthétisant des remarques historiques, stylistiques, esthétiques et en adjoignant des relevés musicaux pris en dictée et analysés attestant des compétences d'écoute et des facultés de discernement dans l'appréhension des répertoires récents.
		Commentaire d'écoute (jazz)	Le cours aborde les principes généraux du commentaire d'écoute appliqué au jazz et aux musiques improvisées. Il prépare les étudiants tant aux cours d'histoire qu'à ceux d'analyse portant sur ce répertoire.
	Module 4	Atelier musicologique	<p>1 atelier au choix parmi :</p> <p>D'Ici et d'ailleurs : histoires de musiciens et musiciennes en Touraine</p> <p>Les « musiques du monde », que nous imaginons venir de contrées lointaines ou de régions reculées, existent aussi dans les replis de nos sociétés et de nos villes, du fait des migrations et de l'intérêt que portent des musiciens aux cultures musicales de France et d'ailleurs. Dans le cadre de cet atelier, les étudiants réalisent des entretiens avec des musicien.ne.s de Touraine afin de retracer leurs trajectoires biographiques, de comprendre le sens que revêt leur pratique pour eux et leurs publics, le lien qui les unit à des territoires, des contextes sociaux et culturels. Ces entretiens donnent lieu à différents travaux : la réalisation de portraits sonores appelés à nourrir divers projets de médiation (expositions, émissions radiophoniques, rencontres et concerts) et la rédaction d'un compte-rendu d'enquête. Cet atelier est ainsi l'occasion de s'initier à l'enquête ethnographique tout en expérimentant une réflexion sur les enjeux d'une démarche de médiation.</p> <p>Fais-le toi-même !</p> <p>Par cette formule faisant directement référence au précepte punk du <i>Do it Yourself</i> (DIY), cet atelier de recherche propose de mener un travail d'enquête et d'archivage à partir de sources amateurs non collectées par les institutions publiques ni par les fonds privés. Il s'agit de s'intéresser à l'ensemble de la production musicale alternative de la scène locale – organisations autogérées de concerts, groupes indépendants, presse alternative, flyers, supports discographiques auto-édités/labels DIY. Les étudiant-es devront solliciter leurs réseaux, les lieux de concert, les disquaires locaux, étudier les informations et les modes de circulation de ces productions musicales, mener des entretiens auprès des amateurs à l'origine de ces productions ou s'initier à l'observation ethnographique en situation de concert ou de répétition. L'objectif sera d'interroger les postures musiciennes ainsi que les productions réalisées par ces amateurs de musique afin de mesurer les bénéfices qu'ils perçoivent et les éventuelles contraintes qu'ils rencontrent, tout en faisant l'expérience directe du processus de recherche à partir d'archives non collectées.</p>
Parcours Musique et musicologie	Module 3	Histoire de la musique (depuis 1945)	Cours de spécialisation qui se concentre, en l'explorant en profondeur, sur une thématique de recherche propre aux compositeurs de la deuxième moitié du vingtième siècle ou sur une problématique illustrée par des œuvres marquantes en ce qu'elles témoignent de prises de position déterminantes pour comprendre la musique d'aujourd'hui.

**Histoire de la
musique
(musiques
actuelles)**

Ce cours s'attache à étudier une multiplicité de courants musicaux relevant des musiques actuelles, avec pour point de départ l'émergence du punk au milieu des années 1970 et pour conclusion la révolution des musiques électroniques (techno et house) au cours des années 1980. Seront ainsi abordés, entre autres exemples, la musique industrielle, la new wave, le rock gothique, le dub, le ragga, le hip hop, le heavy et le thrash metal. Leurs esthétiques musicales respectives seront mises en perspective avec le contexte historique, social et politique des foyers géographiques étudiés (principalement états-unien, jamaïcain, britannique et européen), en prenant en compte les cultures artistiques qui leur sont étroitement associées. Le cours est assorti d'écoutes musicales et de projections de séquences d'archives. Ce cours d'Histoire du module 3 est pensé en continuité avec le cours d'Histoire des musiques actuelles du module 1

Semestre 6

**Tronc
commun**

**Module 1 Histoire de la
musique
(depuis 1945)**

La disparition des codes généraux ayant entraîné, après 1945, un éclatement de la création en une multiplicité de projets individuels qu'il serait illusoire de prétendre recenser et classer, il a été jugé préférable de renouveler le cours chaque année en inscrivant au programme un ou plusieurs compositeurs particulièrement importants en étudiant ce qu'ils ont apporté à la pensée musicale sur le plan des idées et des techniques afin d'éclairer les problématiques de recherches contemporaines.

**Analyse
(depuis 1945)**

Une œuvre de référence composée après 1945 est étudiée en détail sous ses principaux aspects afin de former les étudiants à une réflexion critique sur les techniques, instruments et outils de la production musicale récente ainsi que sur les enjeux esthétiques et méthodologiques qui leur sont afférents.

**Acoustique et
organologie**

Introduction des concepts physiques ayant un rapport direct avec la musique. Théorie des hauteurs. Application à la facture instrumentale.

**Module 4 Atelier
musicologique**

1 atelier au choix : « **D'Ici et d'ailleurs** » OU « **Fais-le toi-même !** » (voir description au S5. Les étudiants poursuivront le même atelier tout au long de l'année).

**Musique et
sciences humaines**

Musique et sciences humaines, du symbolisme au surréalisme. Ce cours abordera la musique à travers l'apport des sciences humaines, du symbolisme au surréalisme. Il visera moins l'érudition et le savoir pointu que la mise en évidence de lignes de forces qui contribuent à éclairer un certain nombre d'œuvres vocales et instrumentales, depuis la Sonate pour violon et piano (1886) de César Franck, jusqu'aux compositions d'Olivier Messiaen en passant par celles de Francis Poulenc. Mais les partitions concernées témoigneront inversement de la fécondité d'aventures de l'esprit qui donnèrent à l'art des sons une place plus importante que certaines ne le laissent supposer.

1- ANNEXE : LE REGIME SPECIAL D'ETUDES

Rappel :

Le Règlement des Etudes et des Examens s'applique à l'ensemble des étudiants sauf à ceux qui justifient d'une situation leur permettant de bénéficier du régime spécial d'études (RSE).

Le régime spécial d'études (RSE) comprend **des aménagements d'emploi du temps et le choix pour les étudiants de leur mode de contrôle des connaissances** : uniquement examen terminal ou contrôle continu ou contrôle continu et terminal. L'étudiant en RSE peut choisir de bénéficier d'une partie du dispositif, ou de son ensemble. Le statut de RSE n'est applicable qu'aux étudiants en Formation Initiale et ne peut être accordé aux étudiants en Formation Continue ou en Apprentissage.

Il est fixé pour chaque diplôme et doit être indiqué dans les descriptifs des modalités de contrôle des connaissances de chaque formation.

L'étudiant RSE, dispensé de TD, est autorisé ponctuellement et chaque fois qu'il le peut, à assister aux séances de Travaux Dirigés (TD), et ne peut en être exclu même s'il ne figure pas sur les listes des inscrits pédagogiques.

Les bénéficiaires

Peuvent demander à bénéficier du Régime Spécial d'Etudes les étudiants des catégories ci-dessous :

a- Etudiants salariés



Le RSE est apprécié durant la période de cours soit entre le 1^{er} septembre et le 30 juin.

Pour bénéficier du Régime Spécial d'Etudes, l'étudiant doit exercer une activité professionnelle concomitantes aux activités pédagogiques inscrites dans l'emploi du temps (par exemple un étudiant salarié le dimanche ne peut pas bénéficier du statut RSE).

Il doit :

- justifier d'un minimum de 200 heures de travail pendant le semestre,
ou
- d'un minimum de 400 heures pendant l'année universitaire.
ou
- remplir pendant l'année scolaire, une fonction enseignante pour une durée de 160 heures sur l'année universitaire.

Le découpage des semestres est celui arrêté chaque année en CFVU et adopté par le CA.

Cas particuliers :

- Le responsable de la mention ou par délégation le responsable d'année, apprécie au cas par cas la situation des étudiants « salariés » ne pouvant bénéficier du régime spécial d'études, faute d'un nombre suffisant d'heures de travail dans leur contrat.

- En cas de motifs graves (ex chômage ou décès d'un parent...) qui amèneraient un changement important dans la situation financière de l'étudiant l'obligeant à avoir un emploi salarié, le régime spécial d'études pourra être accordé, après la date limite fixée et à titre tout à fait exceptionnel, après avis de la commission pédagogique de la mention par le directeur de la composante concernée.

b- Etudiants inscrits en double cursus uniquement à l'université de Tours

Le Régime Spécial d'Etudes ne s'applique que pour la préparation à l'examen dans lequel l'étudiant est en « inscription seconde ». Il prépare normalement l'examen pour lequel il est inscrit en « inscription première ».

Lors de la seconde session (ou le cas échéant session de rattrapage), les étudiants pourront bénéficier, en cas de chevauchement renouvelé des calendriers des épreuves de leurs deux cursus, d'un examen spécifique pour leur « inscription seconde ».

Les étudiants Ajournés Autorisés à Continuer (AJAC) ne sont pas considérés comme des étudiants en double cursus (cf. cas d'exclusion : 2-b).

c- Etudiants chargés de famille

Ce statut s'applique aux étudiants parents d'un enfant de moins de 12 ans. L'étudiant devra fournir une photocopie du livret de famille.

Il peut également être étendu aux étudiants apportant des soins à un ascendant ou un conjoint en longue maladie. L'étudiant fournira dans ce cas une attestation médicale.

d- Etudiants en situation de handicap ou en incapacité temporaire partielle ou totale (accident, maladie, grossesse...).

L'étudiant doit prendre contact avec le Service Universitaire de Santé (SSU) de l'Université pour viser son statut. Il peut ainsi bénéficier de dispositions particulières : majoration du temps de composition, secrétariat d'examen, reproduction des sujets selon des modalités adaptées au handicap, utilisation de matériel spécifique.

e- Etudiants sportifs de haut niveau

L'étudiant doit prendre contact avec le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (S.U.A.P.S.).

f- Étudiants engagés dans une formation artistique de haut niveau

Les étudiants engagés dans une structure artistique reconnue par l'Université (Beaux-Arts, Opéra de Tours, Jazz à Tours...) doivent prendre contact avec le service culturel de l'Université de Tours.

g- Etudiants élus

Sont concernés :

- les élus à la Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU), au Conseil d'Administration de l'Université et au Conseil d'Administration du CROUS.
- les vice-présidents étudiants de l'université ou chargés de mission auprès de la présidence et les directeurs adjoints des composantes.
- Les étudiants ayant des mandats électifs nationaux et locaux.

1- Procédure et calendrier de la demande

L'étudiant qui souhaite bénéficier du Régime Spécial d'Etudes doit en faire la demande écrite en renseignant le formulaire afférant et en fournissant les pièces justificatives demandées.

Ce formulaire sera mis à jour chaque année par le SEF téléchargeable sur le site de l'Université.

La demande justificative doit être présentée au Service de Scolarité de la composante concernée :

- avant le 20 septembre de l'année en cours pour le premier semestre,
- et avant le 15 janvier pour le second semestre.

Cette justification pour les salariés prend la forme d'un certificat de l'employeur qui doit préciser :

- la nature de l'emploi occupé,
- le nombre d'heures de travail effectuées pendant le semestre (ou l'année).

2- Cas d'exclusion

a- UE de stage et projet tuteuré, Travaux Pratiques (TP)

Le RSE ne s'applique pas aux Unités d'Enseignement prévoyant des stages obligatoires. Cependant, des modalités d'organisation ou d'allégement pourront être apportées aux étudiants en situation de handicap. De même, les UE prévoyant des projets tuteurés en licence professionnelle ou en master, sont exclues du régime RSE.

Sauf autorisation spéciale de l'enseignant responsable du cours, les TP ne peuvent donner droit au RSE. La présence à ce type de cours reste obligatoire. C'est pourquoi l'étudiant RSE est prioritaire pour choisir son groupe en fonction de son emploi du temps.

b- Etudiant Ajourné Autorisé à Continuer (AJAC)

L'étudiant AJAC peut bénéficier d'un Régime Spécial d'Etudes pour les Unités d'enseignement (UE) ou éléments pédagogiques (EP) se rapportant à l'année « d'inscription seconde » mais en aucun cas pour l'année d'inscription principale. Il est rappelé que le statut d'AJAC ne peut être assimilé à un double cursus. L'étudiant doit privilégier les UE de l'année non complètement validée. En cas de chevauchement de Travaux Pratiques et Travaux Dirigés, l'étudiant devra impérativement privilégier les EP et/ou UE du niveau d'études le moins élevé.

Le calendrier des examens de la licence doit permettre aux étudiants AJAC de se rendre à toutes les épreuves.

3- Aménagement d'emploi du temps

En début de semestre, les étudiants RSE sont autorisés à changer de groupes de TD et TP. Ils sont prioritaires pour les permutations de groupes, à condition de fournir un justificatif avant la deuxième séance.

Les changements ponctuels sont également autorisés en cours de semestre sur justification. L'étudiant de licence devra veiller à modifier le cas échéant son contrat pédagogique.

Les étudiants en RSE peuvent choisir de ne préparer qu'une partie du programme prévu pour un semestre et effectuer leur cursus en plusieurs années. En licence, cette disposition est arrêtée par le contrat pédagogique.

4- Contrôle des Connaissances

Ce régime permet à l'étudiant d'être dispensé du contrôle continu, sauf pour les diplômes de Médecine, Pharmacie, Ingénieurs et les DUT.

Toutefois, pour ces filières, un régime adapté à chaque étudiant reconnu en situation de handicap ou sportif de haut niveau peut être défini en accord avec le SSU ou le SUAPS et le responsable de l'année.

L'étudiant RSE peut choisir par éléments pédagogiques, entre les deux formules de contrôles des connaissances :

- soit uniquement en examen terminal,
- soit les conditions pour les modalités du régime général (Contrôle continu ou contrôle continu associé à un examen terminal).

Le choix de l'étudiant sera clairement énoncé sur le formulaire de demande du statut RSE.

Les calendriers d'examens sont accessibles et consultables via le site internet de l'université et l'Environnement Numérique de Travail (ENT). Ces calendriers valent convocation aux épreuves pour les étudiants. Cependant, les étudiants bénéficiaires du RSE doivent être avertis par mail (adresse fournie par l'université) de la publication de ces calendriers.

Chaque formation est tenue d'indiquer dans le descriptif de ses modalités de contrôle des connaissances, les aménagements d'études et d'examens proposés dans la filière.

5- Référents pédagogiques hors licence

Le service de scolarité devra informer les étudiants du nom des référents pédagogiques RSE dans chaque filière d'études de chaque composante. Il peut s'agir du responsable d'année ou d'un autre enseignant délégué. Le rôle du référent pédagogique RSE consiste notamment à identifier les difficultés des étudiants, étudier le soutien pédagogique dont ils ont besoin et faire le lien avec les autres enseignants.

Une liste des étudiants bénéficiant du RSE leur sera transmise par la scolarité au début de chaque semestre.

6- Directions d'études en licence et contrat pédagogique

Une « direction des études » en licence assure la mise en place des contrats pédagogiques pour la réussite étudiante et un accompagnement personnalisé des étudiants. Elle est chargée :

1. D'élaborer le contrat pédagogique pour la réussite étudiante et de son suivi ;
2. De l'adapter tout au long du parcours de formation, en tant que de besoin et en accord avec l'étudiant ;
3. De contribuer à l'évaluation des dispositifs d'accompagnement.

Afin de favoriser la réussite des étudiants, les directeurs d'études exercent leur mission en étroite coopération avec les services universitaires dédiés à l'information et à l'accompagnement des étudiants dans leur orientation et leur projet de professionnalisation.

A l'issue de l'inscription administrative, l'étudiant élabore un contrat pédagogique, prenant en compte sa situation, ses contraintes (RSE, Parcours en oui si, réorientés, AJAC ...) et ses projets. L'étudiant renseigne le formulaire de demande de RSE, une fois le RSE validé, le contrat pédagogique peut être finalisé et signé.

Faculté des arts
& sciences humaines

📍 Site des Tanneurs

L I C E N C E

MUSIQUE & MUSICOLOGIE.



Site François-Clouet

Département de musique
et musicologie

📍 5 rue François-Clouet
37000 TOURS



LES CLÉS DE LA RÉUSSITE
AVENIR PROFESSIONNEL



univ-tours.fr

